

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

LE PATRIMOINE IMMOBILIER  
COMMUNAL PRIVÉ



SAINT-JOSSE  
SINT-JOOST



**Philippe Boïketé, Échevin du Logement (Patrimoine locatif)**

**Contact**

Responsable département Propriétés communales  
Davide Grosso – [dgrosso@stjosse.irisnet.be](mailto:dgrosso@stjosse.irisnet.be) – T 02 220 25 61

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Introduction</b>	<b>5</b>
<b>2. Faits marquants en 2016</b>	<b>5</b>
2.1 Règlement d'embellissement et de confort	5
2.2 Remboursement du précompte immobilier	5
2.3 Loyer calqué sur la grille AIS	6
2.4 Procédure 137 bis	7
2.5 Garanties locatives	7
<b>3. Description et évolution du parc immobilier en 2016</b>	<b>8</b>
<b>4. Candidats locataires et locataires</b>	<b>11</b>
<b>4.1 Les candidats</b>	<b>11</b>
Les locataires	12
Nombre et profil des locataires	13
Mutations négatives et positives	14
Contrat de bail – renon	15
<b>5. Gestion technique du parc locatif: service Maintenance</b>	<b>15</b>
5.1 Marchés publics	17
5.2 Sécurité incendie	17
<b>6. Moyens budgétaires et gestion financière</b>	<b>18</b>
6.1 Les recettes	18
6.2 Les dépenses	20
6.3 Les impayés	21
<b>7. Perspectives pour 2017</b>	<b>22</b>
<b>8. Annexes</b>	<b>27</b>
8.1 Logements	27
8.2 Locaux et commerces	35
8.3 Parkings	37
8.4 Attributions 2016	40



Rue Verbist 42



# 1. Introduction

Avec 26.975 habitants répartis sur une surface de 1,1 km<sup>2</sup>, Saint-Josse-ten-Noode est la commune la plus densément peuplée de Belgique et même au-delà, en dépassant avec ses 24.201 habitants la ville de Bombay en Inde.

Au niveau de l'habitat la commune se différencie des autres entités de la Région. La commune faisant partie de la première couronne, son urbanisation s'est essentiellement développée avant la première guerre mondiale. 2/3 des habitations, assez homogènes dans l'ensemble, datent d'avant 1919. Ce qui engendre de grands défis en matière de modernisation des biens et notamment en ce qui concerne la mise en conformité avec les standards actuels. Les terrains à bâtir étant pratiquement inexistant sur le territoire, c'est sur l'habitat existant que les efforts doivent être entrepris. Néanmoins, certains projets de construction voient le jour, surtout des immeubles regroupant plusieurs fonctions comme l'immeuble Dekeyn (8 logements) et Liederkerke (4 logements) qui combinent des logements avec des crèches.

A Saint-Josse le profil des habitants est majoritairement constitué de locataires : sept logements sur dix sont proposés à la location. Ce qui implique un solde migratoire négatif: la commune a la spécificité d'être une commune transitoire où de nombreuses personnes quittent à terme Saint-Josse vers d'autres communes du pays, ce déficit étant notamment compensé, en partie, par un solde migratoire international (42% de la population est étrangère).

Nous pouvons découper Saint-Josse-ten-Noode en quatre quartiers: le quartier Nord, Quartier Brabant, Chaussée de Haecht et Saint-Josse Centre. Sans surprise, la plus grande proportion de logements appartenant au patrimoine locatif de la Commune se trouve dans la partie nord de la commune, avec également une présence non négligeable dans le centre avec le complexe Pacification-Deux Églises.

La Commune s'attelle à développer son parc immobilier afin de permettre au plus grand nombre de s'installer dignement, en proposant à ses habitants des logements bon marché et conformes au code du logement de la Région-Bruxelloise.

Enfin, la rénovation du parc immobilier reste un objectif et un chantier important, tout comme l'amélioration des performances énergétiques des biens.

2016 a été une année importante dans la mise en œuvre de nombreux chantiers, comme détaillé dans le chapitre suivant.

## 2. Faits marquants en 2016

Cinq grandes nouveautés ont été développées en 2016.

### 2.1 Règlement d'embellissement et de confort

Le service maintenance du patrimoine locatif a pour objectif de rénover entièrement chaque logement proposé à la location. Mais au fil de l'occupation, le locataire peut émettre le désir de vouloir changer ou améliorer son cadre de vie, et ce, sans que le propriétaire soit légalement contraint d'effectuer les transformations souhaitées.

C'est dans ce but qu'en date du 19 mai 2016, le Conseil communal a approuvé le Règlement relatif aux demandes de travaux d'embellissement et de confort des logements communaux. Dorénavant, si un locataire décide d'entreprendre des travaux de confort (une cuisine, salle de bain, etc), il peut introduire une demande au service du Patrimoine locatif sous certaines conditions:

- Introduire une demande écrite
- Permettre la visite d'un conducteur des travaux avant et après les travaux
- Ne présenter aucun arriéré locatif
- Le preneur doit jouir d'un contrat de bail de 9 ans
- La composition de ménage doit être en adéquation avec le nombre de chambres du bien

La commune intervient à hauteur de 80% de la facture totale avec un plafond de 2.000€ en gratuité de loyers.

Un courrier dans ce sens a été envoyé à tous nos locataires. En 2016, 3 demandes ont été introduites pour 1 salle de bain, 2 cuisines et des travaux de peinture. Nous espérons multiplier les demandes de transformations en 2017.

### 2.2 Remboursement du précompte immobilier

Dans certains cas, un locataire peut obtenir une réduction du précompte immobilier dans le cadre d'une habitation modeste. Cette réduction est due au propriétaire de l'habitation et le locataire peut déduire cet avantage en imputant ladite somme de son loyer.

Afin d'augmenter le pouvoir d'achat de nos locataires, la commune a décidé d'envoyer un courrier d'information à tous les locataires susceptibles d'être éligibles:

- Avoir au moins deux enfants à charge
- Être handicapé ou invalide de guerre.

Malheureusement, sur les 179 familles susceptibles d'obtenir cette aide financière, seules 28 d'entre-elles ont démarché auprès du fisc pour un montant total à rembourser de 6.509,74 €.

Afin d'alléger la charge administrative de nos locataires, le service a dès lors pris les devants en concluant un accord avec le SPF Finances. Dorénavant, ce dernier communiquera directement à l'administration communale, après l'envoi de la liste des locataires, le montant à imputer à chaque locataire qui le répercutera dans le décompte des charges.

Les locataires ne devront plus entreprendre une quelconque démarche administrative et tous les locataires éligibles bénéficieront d'un pouvoir d'achat accru.

## 2.3 Loyer calqué sur la grille AIS

Le service du Patrimoine locatif est soumis à plusieurs législations en matière de fixation de loyers selon que le bien ait obtenu pour sa construction/rénovation des subsides ou non.

### Immeubles isolés (43 logements)

L'Arrêté du 12 février 1998 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, organique de la rénovation ou de la démolition suivie de la reconstruction d'immeubles des communes et des centres publics d'aide sociale, oblige de fixer **le loyer aux conditions du logement social**.

### Rénovation d'îlot (136 logements)

L'Arrêté Royal du 28 mars 1977, organique de la « rénovation d'îlot » dans la Région bruxelloise, oblige les opérateurs à consacrer **2/3 des logements avec un loyer social et pour le tiers restant la fixation du loyer est libre**.

### Contrat de quartier (78 logements)

La fixation des loyers est régie par l'article 34 de l'Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 mai 2010 portant exécution de l'ordonnance du 28 janvier 2010 organique de la revitalisation urbaine:

*« Le montant maximum du loyer est fixé conformément au tableau de l'article 13, § 1<sup>er</sup>, de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 février 2008 organisant **les agences immobilières sociales**. Le montant du loyer est indexé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier. »*

La grille AIS propose deux montants de loyers (voir tableau en infra) selon que les locataires ont des revenus inférieurs ou supérieurs au seuil d'admission du logement social.

### Bien non subsidié (81 logements)

Dans ce dernier cas, la fixation des loyers est libre. Néanmoins, l'administration communale utilisait une grille qui permettait de fixer le loyer en fonction de la configuration du bien. Il s'avère que cette grille était obsolète et ne correspondait pas aux loyers fixés selon les revenus de nos locataires. Par exemple, les biens neufs réceptionnés en 2015, sis rue Dekeyn, sont en dessous de ce que les AIS proposent pour un même type de logement et ce alors même que certains de nos locataires dépassaient largement les conditions d'admission du logement social.

En conclusion, vu le contexte financier de la commune et pour une simplification administrative **le Conseil a, en séance du 3 octobre 2016, étendu la grille AIS à tous les logements communaux non subsidiés, ainsi qu'au tiers des logements dont le loyer est libre, appartenant à la catégorie « rénovation d'îlot ».**



## Nouvelle grille des loyers (AIS)

Concerne	Indexation au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	
	Pour les locataires dont les revenus sont inférieurs au seuil d'admission du logement social (Art. 16 §1er)	Pour les locataires dont les revenus sont supérieurs au seuil d'admission du logement social (Art. 16 §1er)
Studio	336,45 €	427,66 €
Appart. 1 chambre	388,20 €	496,68 €
Appart. 2 chambres	452,90 €	573,92 €
Appart. 3 chambres	543,49 €	697,69 €
Appart. 4 chambres	647,02 €	822,25 €
Appart. 5 chambres et +	802,29 €	1.030,19 €
Maison 2 chambres	487,12 €	697,49 €
Maison 3 chambres	582,24 €	822,25 €
Maison 4 chambres	802,29 €	1.030,19 €

## 2.4 Procédure 137 bis

Cette procédure de recouvrement inscrit dans la Nouvelle Loi communale\* permet la perception, au profit de la commune, des dettes «certaines» (non-contestées ou à tout le moins établies à travers des éléments suffisamment certains), «exigibles» (actuellement dues, pour lesquelles la commune peut exiger un paiement dans l'immédiat) et «définitives».

Concrètement après une mise en demeure et un passage au Collège, tous deux obligatoires, le Receveur peut délivrer une contrainte à payer à tout redevable de créance non fiscale. La contrainte sera portée au locataire redevable par huissier, avec tous les frais que cela sous-entend pour le locataire.

L'avantage de cette démarche par rapport à la procédure devant un juge de paix, c'est sa célérité: une fois que toutes les conditions sont réunies, la perception de la dette est une question de semaines.

De plus, l'effet dissuasif fonctionne et permet d'éviter aux locataires de s'endetter davantage.

En 2016, 33 dossiers ont été transmis au Collège pour un total à percevoir de 31.811,59 €

- 13 dossiers remboursés pour un total de 7.643,22 €
- 3 plans d'apurement accordés pour un montant de 5.294,78 €
- 4 contraintes auprès d'un huissier pour 15.648,08 €
- 6 dossiers en cours d'exécution pour 3.225,54 €

## 2.5 Garanties locatives

Une mise à jour complète des différentes garanties locatives est opérée depuis plusieurs années, qu'il s'agisse de garanties bancaires ou de celles qui émanent des CPAS.

Jadis, les garanties CPAS n'étaient valables que durant la durée du contrat de bail, ce qui posait un problème lorsque le bail était reconduit.

A cet effet, des mesures ont été mises en place en collaboration avec les travailleurs sociaux du CPAS de Saint-Josse-ten-Noode. En effet, en date du 24 mai 2016, un accord avec le comité spécial du service social du CPAS a été entériné sur la durée de validité d'une lettre de garantie locative; lorsque une lettre de garantie locative octroyée pour une durée déterminée est aujourd'hui expirée, les travailleurs sociaux introduisent une demande au comité afin que la lettre puisse dorénavant couvrir toute la durée d'occupation du bien par le preneur. Cependant, il n'est aucunement autorisé par le comité de modifier

\* « En vue du recouvrement des créances non fiscales incontestées et exigibles, le Receveur peut établir une contrainte, visée et déclarée exécutoire par le Collège des Bourgmestre et Échevins. Une telle contrainte est signifiée par exploit d'huissier de justice. Cet exploit interrompt la prescription. Une contrainte ne peut être visée et rendue exécutoire par le Collège des Bourgmestre et Échevins que si la dette est exigible, définitive et certaine. Le débiteur doit en outre avoir été

préalablement mis en demeure par lettre recommandée. La commune peut charger des frais administratifs pour cette lettre recommandée. Ces frais sont à charge du débiteur et peuvent également être recouverts par l'exploit. Les dettes d'une personne morale de droit public ne peuvent jamais être récupérées par un exploit.

Un recours contre l'exploit peut être introduit dans le mois de la signification par requête ou par citation.

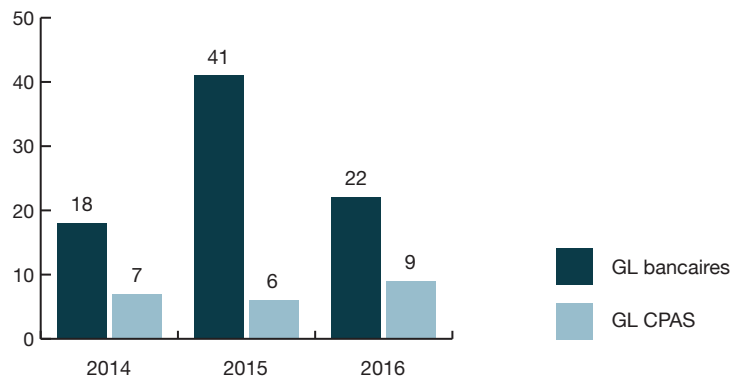
En ce qui concerne l'accomplissement des missions visées dans le présent article, le receveur fait rapport, sous sa responsabilité, au Collège des Bourgmestre et Échevins et au Conseil communal (Ord. 27.2.2014, M.B. 2.4.2014). »

le montant prévu dans la lettre initiale, en cas de reconduction tacite du bail ou en cas d'indexation du loyer.

Pour tous les nouveaux baux, la lettre de garantie reste valide durant toute l'occupation du bien par le locataire.

Le tableau ci-dessous nous montre l'évolution du nombre des GL octroyées avec une forte augmentation en 2015, date à laquelle le service a entamé la mise à jour complète. Alors qu'en 2014, le taux de garanties locatives constituées était de 80%, il est passé à 95% fin 2016.

Il est permis pour certains locataires, n'ayant pas assez de moyens pour constituer une garantie locative en un seul



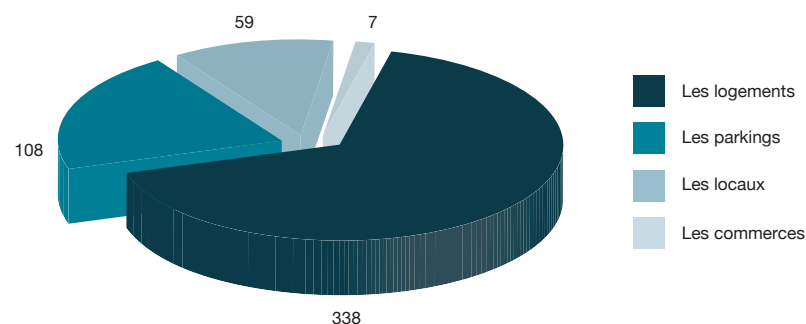
versement ou n'émergeant pas d'un CPAS, de la constituer progressivement par des versements mensuels: c'est le cas pour 4 garanties.

Notons l'excellente collaboration entre le service du Patrimoine locatif et l'agence Belfius, qui est toujours d'une grande disponibilité pour le service et nos futurs locataires.

### 3. Description et évolution du parc immobilier en 2016

Le parc immobilier privatif se compose de quatre catégories:

1. Les logements: 338 biens
2. Les parkings: 108 emplacements
3. Les locaux: 59 biens
4. Les commerces: 7 biens



Hormis l'ajout de quatre emplacements dans le parking sis rue Amédée Lynen, le parc immobilier n'a pas subi de modification par rapport à l'année précédente.

Quatre logements supplémentaires étaient prévus, mais la réception ne pourra se faire que lors du premier trimestre 2017. Il s'agit d'un bâtiment sis rue Liedekerke 69 comprenant:

- 1 logement PMR 2 chambres
- 1 logement 3 chambres
- 2 logements 1 chambre

Notons que le bâtiment comportera également 2 crèches, une francophone et l'autre néerlandophone.

En ce qui concerne les **logements PMR** (personne à mobilité réduite) le parc se compose de 10 unités:

- Saint-François 4-6 : 6 appartements d'une chambre
- Saint-François 34-36 : 2 appartements 2 chambres et 1 appartement 1 chambre
- Union 12 : 2 appartements 2 chambres



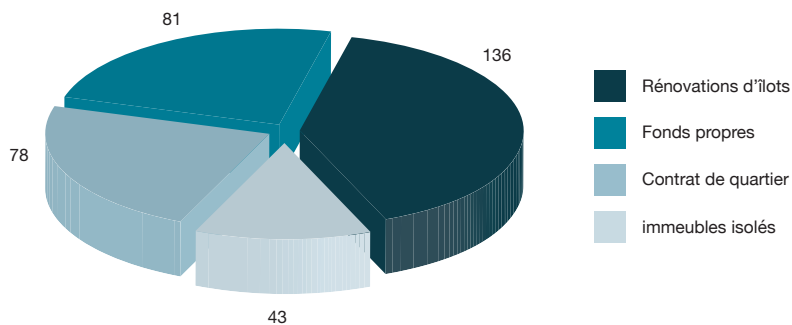
Le tableau ci-dessous fournit une description détaillée des logements proposés et de leurs capacités:

Type de logements	Nombre de chambres						
	0	1	2	3	4	5	6
Appartements		96	75	36	16	1	
Ateliers-logements		3					
Flats	18						
Duplex		3	24	16	10	4	
Triplex			1	1	8		
Maisons			4	6	5	7	4
<b>TOTAL</b>	18	102	104	59	39	12	4

Soit 745 chambres au total, une moyenne de 2,2 chambres par logement.

76% des logements communaux ont bénéficié de subsides régionaux soit pour la rénovation soit pour la construction, comme le démontre le tableau ci-dessous:

<b>Rénovation d'îlots</b>	136 logements
<b>Fonds propres</b>	81 logements
<b>Contrats de quartier</b>	78 logements
<b>Immeubles isolés</b>	43 logements



Dans un souci de clarté la Région de Bruxelles-Capitale a, le 6 octobre 2016, voté une nouvelle ordonnance organique de la revitalisation urbaine qui regroupe dans une seule ordonnance les différents moyens de revitalisation urbaine.

Cette dernière est axée sur trois points:

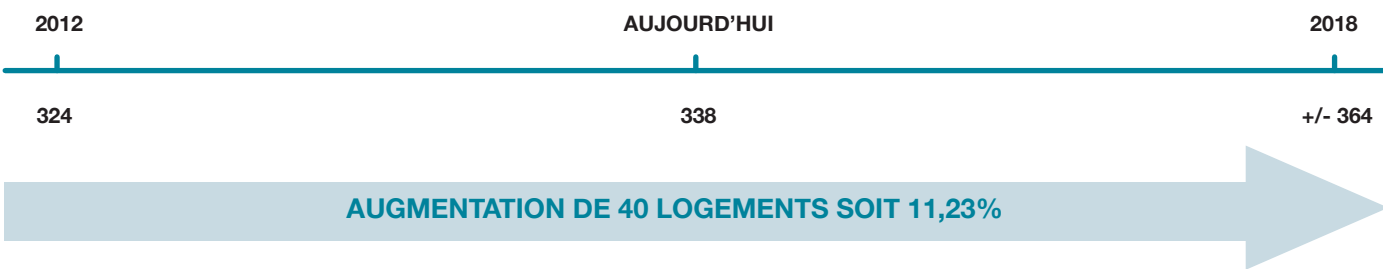
- le contrat de quartiers durables (CQD)\* qui remplace le contrat de quartier qui était axé sur les aspects sociaux et économiques. Dès lors, une attention particulière est apportée à la dimension environnementale et durable dans chaque opération menée: haute performance énergétique dans les opérations immobilières, utilisation de matériaux respectueux de l'environnement, gestion des eaux pluviales et des déchets, création de jardins, de potagers partagés, formation des jeunes et des demandeurs d'emploi aux métiers de la ville durable, etc.
- le contrat de rénovation urbaine (CRU): il s'agit d'identifier un ou plusieurs périmètres qui n'ont jamais fait l'objet d'une revitalisation urbaine et regroupent souvent un quartier à cheval sur plusieurs communes.
- la politique de la Ville regroupe les différents subsides autrefois éparpillés, dont la politique des grandes villes et le subside «immeubles isolés».

\* Créés en 1993, les contrats de quartier deviennent, en 2010, les contrats de quartiers durables avec la nouvelle Ordonnance organique de revitalisation urbaine du 28 janvier 2010 (Arrêté du Gouvernement du 27 mai 2010).

D'ici à la fin de la législature, il est prévu la réception de 28 nouveaux logements:

- Liedekerke 65-69: 4 logements (réception mars 2017)
- Louvain 89: 5 logements (1 studio, 2 logements de 1 chambre, 2 logements de 2 chambres) (2018)
- Brabant-Prairie: 6 logements (1 PMR de 1 chambre, 1 PMR de 2 chambres, 1 logement de 2 chambres, 2 logements de 3 chambres) (2018)
- Moulin 137: 1 logement de 2 chambres (2018)
- Union 35: transformation d'une maison unifamiliale en deux entités (2018)
- Commerce 77: transformation d'une maison unifamiliale en 2 entités (2018)
- Botanique 53: transformation d'une maison unifamiliale en 2 entités (2018)
- Limite 118: 3 logements (2 logements de 2 chambres, 1 logement de 3 chambres) (2019)
- Maison des cultures: 3 logements de 3 chambres (2020)

Notons l'excellente coopération avec le service SRU (Rénovation urbaine), maître d'œuvre de tous les nouveaux logements produits, qui associe le service du Patrimoine locatif en amont afin d'identifier les besoins en nombre de chambres des habitations (il existe à l'heure actuelle une pénurie dans les habitations de 3 chambres), et qui développe une collaboration pro-active sur les aspects techniques des bâtiments, évitant souvent des soucis dans nos habitations à plus long terme.



## 4. Candidats locataires et locataires

### 4.1 Les candidats

Les candidats reçoivent au début de chaque année un courrier les invitant à confirmer leur désir de se porter locataire d'un logement communal; les renouvellements de candidatures sont ouverts durant tout le mois de janvier. A défaut d'inscription, leur dossier se voit radié de notre registre. Il leur est toujours loisible de s'inscrire après la date fatidique, uniquement si la raison de l'empêchement est recevable et prouvée (maladie, voyage à l'étranger, etc.).

A partir de 2017, le courrier de renouvellement sera remplacé par l'envoi d'un SMS invitant les candidats à se rendre à notre guichet, les documents requis seront également réduits. En effet, auparavant les preuves de leurs revenus étaient nécessaires, alors que seule une composition de ménage sera dorénavant exigée. La situation pécuniaire ne sera vérifiée que lors de la visite d'un logement et ce afin de s'assurer que le futur locataire est éligible pour certains logements proposés: contrat de quartier, immeuble isolé, rénovation d'îlot.

	2014	2015	2016
<b>Nombre total de candidatures</b>	704	601	686
<b>Nombre de nouvelles candidatures</b>	108	121	125
<b>Candidats radiés</b>	143	144	141

Lorsqu'un logement se libère, ce dernier est octroyé en fonction de la place que le candidat locataire occupe dans la liste d'attente. Pour rappel, le règlement communal prévoit une priorité pour tous les locataires qui ont introduit une demande de mutation. On entend par mutation négative un ménage qui sous-occupe son logement et une mutation positive un ménage qui sur-occupe le bien.

Ci-dessous le tableau regroupant les points de priorités:

Critères	Points de priorités
<b>Arrêté d'insalubrité</b>	4 points
<b>Victime d'un événement exceptionnel</b>	4 points
<b>Femme seule, enceinte ou avec enfants</b>	3 points
<b>Sans logement ou logement précaire</b>	2 points
<b>Résiliation anticipée du bail</b>	2 points
<b>Personne handicapée dans le ménage</b>	2 points
<b>Personne de 65 ans</b>	1 point
<b>Par ancienneté d'années d'inscription</b>	1 point

Notons le nombre important de refus invoqués pour des raisons géographiques d'une part et pour des raisons d'accessibilité du logement d'autre part, tels les biens aux étages sans ascenseur.

A titre d'exemple et afin d'illustrer la difficulté de louer certains biens, le logement deux chambres, sis rue Potagère 43, a bénéficié de 6 visites (15 candidats) réparties sur 3 mois avant d'être finalement occupé, et ce pour la simple raison qu'il se trouvait au 3<sup>e</sup> étage sans ascenseur. D'autres raisons de refus concernent la localisation géographique essentiellement lorsque le logement se situe dans le quartier Nord.

Tout refus ou acceptation d'un logement est soumis à la Commission d'attribution des logements. Cette dernière vérifie que le candidat/locataire est bien en ordre utile et remplit toutes les conditions requises pour l'octroi d'un logement, et vérifie le bien fondé d'un refus de logement.

Le temps d'attente varie en fonction de la composition de ménage et de la taille des logements désirées. Néanmoins, ce délai diminue grâce à la production de nouveaux logements et aux mutations effectives.

Logement	Inscription la plus ancienne en 2015	Inscription la plus ancienne en 2016	Inscription du prochain ménage en ordre utile	Inscription du prochain ménage pour l'attribution d'un logement
<b>Flat</b>	Janvier 2009	Janvier 2009	Mai 2013	Mai 2013
<b>1 chambre</b>	Mars 2004 (dette)	Décembre 2009	Août 2013	Novembre 2012 (muta. nég.)
<b>2 chambres</b>	Mai 2004	Août 2008	Mai 2009	Novembre 2015 (muta. nég.)
<b>3 chambres</b>	Septembre 2004	Septembre 2004	Septembre 2004	Novembre 2015 (muta. nég.)
<b>4 chambres</b>	Novembre 2004	Novembre 2004	Novembre 2004	Février 2014 (muta. pos.)
<b>5 chambres</b>	Septembre 2008	Septembre 2008	Septembre 2008	Septembre 2008

Logement	Nombre total d'inscrits au 31/12/2015	Demandes de mutations/transferts	Nombre total d'inscrits au 31/12/2016	Demandes de mutations/transferts
<b>Flat</b>	38 personnes	1 mut. nég.	52 personnes	/
<b>1 chambre</b>	160 ménages	2 mut.nég. 2 transferts	199 ménages	3 mut.nég. 1 transfert
<b>2 chambres</b>	209 ménages	3 mut.pos. 3 mut. nég. 1 transfert	228 ménages	2 mut.nég. 1 mut.pos. 2 transferts
<b>3 chambres</b>	165 ménages	3 mut.nég. 11 mut.pos. 3 transferts	199 ménages	3 mut.nég. 5 mut.pos. 2 transferts
<b>4 chambres</b>	25 ménages	2 mut.pos.	30 ménages	4 mut.pos. 1 transfert
<b>5 chambres</b>	4 ménages	1 muta.pos.	2 ménages	/

## Les locataires

Le service a conclu en 2016 38 nouvelles locations dont:

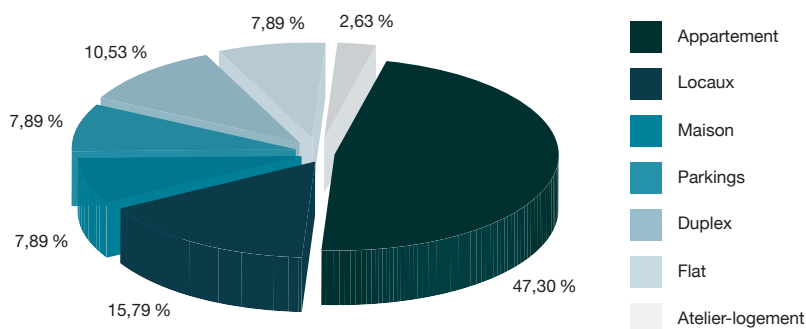
Type	Nombre	2015
<b>Appartements</b>	18	24
<b>Locaux</b>	6	1+ Atelier
<b>Maisons</b>	3	2
<b>Parkings</b>	3	8
<b>Duplex</b>	4	4
<b>Flat</b>	3	1
<b>Ateliers-logements</b>	1	1
<b>Total</b>	38	42



Parmi les 38 nouveaux contrats, 4 correspondent à des régularisations de contrats et concernent uniquement les locaux. La différence entre les appartements attribués en 2015 est due à la réception de 6 nouveaux logements, sis rue Dekeyn, 1 e/c.

Sur les 29 (34 en 2015) attributions d'un logement on compte:

- 2 mutations négatives (1 en 2015)
- 3 mutations positives (6 en 2015)
- 3 occupations précaires transformées en baux de résidences principales
- 21 candidatures (25 en 2015)

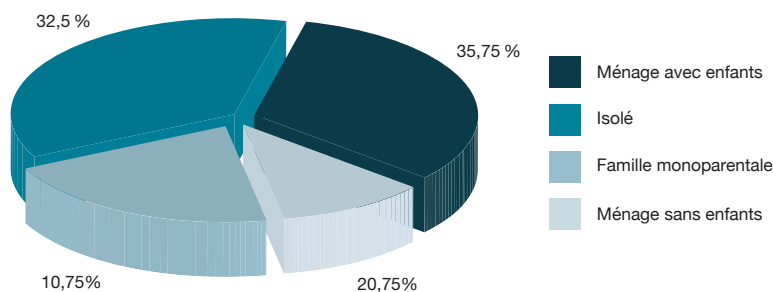


Le tableau ci-dessous, reprend le nombre de locataires n'occupant plus un logement communal ainsi que les raisons de leur départ.

Nombre de locataires	Statut	Commentaires
2	Acquisition d'un logement	- maison à Jette - appartement à Schaerbeek
6	Location	- 3 ménages dans un logement social (BXL) - 2 ménages dans un logement privé (BXL + VL) - 1 ménage à l'étranger
4	décès	
1	seigneurie	

## Nombre et profil des locataires

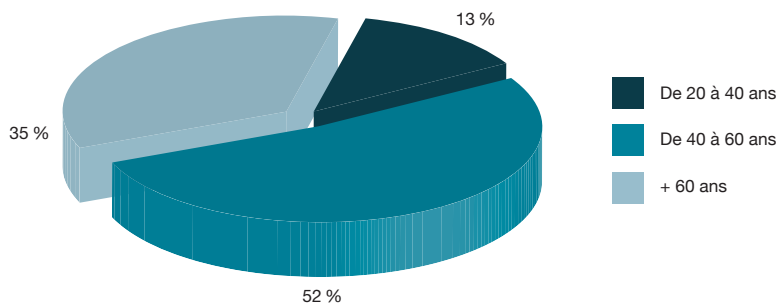
Fin 2016, 330 ménages (321 en 2015) occupent le parc locatif, ce qui représente 1047 personnes (1008 en 2015). En moyenne, chaque logement est occupé par 3 personnes.



## Profil des locataires

Le pourcentage des locataires percevant un revenu professionnel a augmenté par rapport à l'année précédente et s'élève à 44,91% (41,89% en 2015), alors que les locataires bénéficiant d'un revenu de remplacement (CPAS, chômage, etc) s'élèvent à 55,09% des locataires (58,11% en 2015). Enfin, le revenu moyen perçu par ménage est de 1.145,68€ contre 1.067,89€ en 2015.

## La moyenne d'âge des chefs de ménage



## Mutations négatives et positives

Le Service a procédé en 2016 à deux mutations négatives, il a ainsi libéré un appartement comportant 4 chambres à coucher et une maison uni-familiale comportant 3 chambres à coucher.

Nous avons également pu constater pendant l'année écoulée une augmentation des demandes de mutations négatives, grâce notamment à une politique de démarchage spontanée du service auprès des locataires se trouvant en situation de sous-occupation par l'intermédiaire de l'envoi d'un courrier les encourageant à introduire une demande de logement plus adapté à leur situation familiale actuelle ainsi qu'à leur budget.

Malgré l'inscription d'une demande pour une mutation négative, le service a essuyé neuf refus lors des visites de logements, les problèmes de santé au niveau de leur faculté à pouvoir gravir plusieurs étages ou le fait d'être attaché au quartier sont les motifs de refus le plus souvent invoqués.

Toutefois, le service a identifié en janvier 2016 42 logements en sous-occupations, mais pour 10 de ces biens les locataires sont souvent âgés et se retrouvent dans cette situation suite aux départs de leurs enfants, 19 cas ont été régularisés et 13 dossiers sont toujours en cours de traitement.

Cependant, la pression démographique oblige l'administration communale (à prendre des mesures afin d'héberger le maximum de familles dans de bonnes conditions et la non reconduction du bail pour les ménages en sous-occupations est le seul outil disponible.

Le tableau, ci-dessous, illustre le nombre de **demandes effectives** de mutations (positives et négatives).

Mutations positives		
	3 chambres	4 chambres
1 chambre		
2 chambres	5	1
3 chambres		4
4 chambres		
<b>Totaux</b>	10 demandes	

(En 2015, on enregistrait 17 demandes de mutations positives.)

Mutations négatives			
	1 chambre	2 chambres	3 chambres
1 chambre			
2 chambres	3		
3 chambres			
4 chambres		3	1
5 chambres			1
<b>Totaux</b>	8 demandes		

(En 2015, on enregistrait 9 demandes de mutations négatives.)

Enfin, le service enregistre 4 demandes de transferts (6 demandes en 2015).

## Contrat de bail – renon

Le service se voit par moment obligé de solliciter le Collège afin de notifier une non-reconduction de bail à certains locataires. Le renon est envoyé par recommandé six mois avant l'échéance du bail et ce, pour deux raisons principales:

- dettes du locataire vis-à-vis des propriétés communales
- la sous-occupation du logement: les locataires qui refusent de muter vers un logement plus adapté à leur composition de ménage

En 2016, 7 préavis ont été envoyés dont 6 pour endettement.

Néanmoins, seuls deux renons ont été menés jusqu'à terme. En effet, l'effet dissuasif joue pleinement son rôle et permet aux locataires d'éponger leurs dettes. En règle générale, un nouveau bail est conclu avec les intéressés et une vigilance accrue face au respect du contrat est mise en place.

## 5. Gestion technique du parc locatif: service Maintenance

L'objectif principal de service Maintenance est la gestion quotidienne et la rénovation des biens. De plus, il est également en charge d'améliorer le parc locatif afin qu'il réponde au standard actuel.

Pour rappel, une demande d'intervention de la part d'un locataire ou lors d'une constatation par un conducteur des travaux équivaut à une ouverture d'un dossier et ne comprend pas les différentes interventions supplémentaires telles que les visites des conducteurs avant, pendant et après un chantier, le travail administratif lorsque l'assurance doit intervenir, etc.

Les demandes d'interventions ont augmenté en 2016: 769 DI contre 643 en 2015.

Le tableau ci-dessous regroupe toutes les actions entreprises par les conducteurs des travaux du service Maintenance du patrimoine locatif:

Actions	2016	2015
Nombre de DI (demandes d'intervention)	769	643
Nombre visites conducteurs	899	838
Nombre de FI (fiches d'interventions) demandées à l'équipe	644	705
Nombre de déclarations assurances	8	18
Nombre d'interventions demandées aux adjudicataires	305	305
Nombre de marchés extraordinaires	7	17
Nombre de contrôles après travaux	558	506

Le tableau ci-dessous détaille les 769 DI qui ont été enregistrées dans le courant de l'année 2016:

Type d'interventions	2016	2015
Chauffage & eau chaude	247	240
Plomberie	121	83
Électricité	85	81
Divers (carrelages, joints, faisabilité, ...)	123	58
États des lieux	57	55
Maçonnerie	34	54
Portes et fenêtres	44	42
Humidité	58	30
Total	769	643

## Châssis :

Un marché de fourniture et placement de châssis de fenêtres dans différents immeubles de la commune s'est achevé dans le courant de l'année 2016. La pose sera finalisée pour le premier trimestre 2017.

Le marché de remplacement des châssis de fenêtres pour l'immeuble rue Saint-François 57 (étages 2 à 5), est en cours d'achèvement. Ce projet est subsidié à 100 % par la Région de Bruxelles-Capitale pour un montant de 110.000 € et le remplacement de 214 châssis.

Le marché de remplacement des châssis de fenêtres pour l'immeuble rue Saint-François 57 (étages -1, 0 et +1), est en cours de production. Ce projet est également subsidié par la Région de Bruxelles-Capitale pour un montant de 130.000 € et le remplacement de 90 châssis.

## Ascenseurs :

La mise en conformité des ascenseurs est une obligation; or, une partie du parc d'ascenseurs est très vétuste. Le service a jugé plus judicieux et plus économique de demander une étude du parc d'ascenseurs par un consultant spécialisé en la matière afin d'une part, d'avoir une analyse et un aperçu objectif et impartial de la situation, et d'autre part, d'élaborer un cahier des charges par un professionnel très qualifié pour l'attribution du marché de travaux de mise en conformité par une société ascensoriste.

Seul un professionnel est à même de juger de la nécessité de certains travaux et, par là, d'engranger des économies à la commune.

Certains ascenseurs devront être remplacés, les autres mis en conformité. Afin de ne pas faire de travaux inutiles, ce consultant est également chargé de la surveillance des travaux et d'un suivi de la situation des ascenseurs au niveau des entretiens, des dépannages et des coûts pour une période de dix ans.

Pour rappel, le patrimoine locatif dispose de 13 ascenseurs.

## Contrat de performance énergétique :

La commune est propriétaire de cinq immeubles dont les systèmes de chauffage sont compliqués et délicats à régler. Il s'agit des immeubles :

- Rue Saint-François 34-36
- Rue des Deux Églises 105-109
- Rue de la Pacification 1/rue des Deux Églises 133
- Chaussée de Louvain 189 (bâtiment géré par les Travaux publics sauf au niveau de la chaufferie)
- Rue de l'Union 10-14

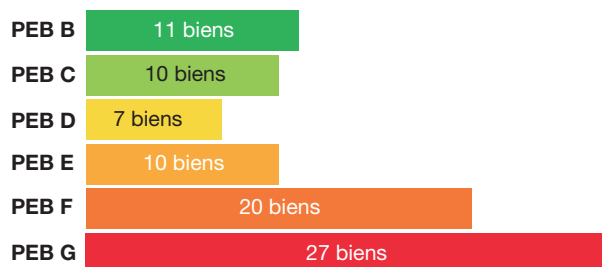
Afin d'optimiser le rendement de ces chauffages, le service a passé un marché public d'amélioration des performances énergétiques de ces installations avec un résultat attendu de minimum 15 à 35% d'économie d'énergie suivant l'installation.

Afin d'obtenir ces résultats, le bureau d'étude prend des mesures régulières sur plusieurs mois et procède à des ajustements de réglage plusieurs fois par an jusqu'à obtenir la meilleure courbe de chauffe pour une année entière.

Ce contrat court sur trois ans, de 2015 à 2017.

La commune poursuit également son monitoring sur les performances énergétiques de tous ses biens en faisant appel à une entreprise spécialisée dans l'attribution des certificats PEB (Performance Énergétique des Bâtiments).

A l'heure actuelle 85 biens ont bénéficié d'un certificat PEB, les résultats sont assez décevants dans l'ensemble vu l'ancienneté de notre parc immobilier:





## 5.1 Marchés publics

Afin de concrétiser tous les projets et travaux nécessaires sur le parc immobilier communal, il convient de rechercher les meilleurs partenaires aux meilleurs prix en lançant des marchés publics:

Pour ce faire, la procédure de lancement et d'attribution d'un marché public dépend de plusieurs facteurs, notamment le montant de l'estimation, les critères d'attribution, le type de marché (travaux, services ou fournitures), etc.

Le marché peut être ouvert ou fermé, c'est à dire qu'il s'adresse à toutes les entreprises, y compris européennes dans certains cas (marché ouvert) ou que l'adjudicateur choisit les entreprises avec lesquelles il veut passer le marché (marché fermé, généralement par procédure négociée):

- Dans le cas d'un marché par procédure négociée, deux étapes sont nécessaires : dans un premier temps, le Collège des Bourgmestre et Échevins approuve le mode de passation du marché et le choix des firmes qui seront invitées à remettre offre; en deuxième phase, après réception des offres et analyse par le service compétent, le Collège des Bourgmestre et Échevins approuve l'attribution du marché à la firme retenue.
- Dans le cas d'un marché ouvert, le service compétent prépare le dossier et le Conseil Communal approuve le mode de passation du marché. Le marché est ensuite publié au Moniteur qui peut être consulté par toutes les firmes désireuses de remettre offre. Enfin, après réception et analyse des offres par le service compétent, le Collège des Bourgmestre et Échevins approuve l'attribution du marché au candidat ayant remis l'offre la plus intéressante au niveau des prescriptions du cahier des charges.

Il arrive régulièrement que, malgré une procédure ouverte, aucune offre ne soit remise; Il faut alors recommencer la procédure en modifiant peu ou prou les conditions afin d'attirer plus de candidats.

Il faut distinguer les marchés dépendant du budget ordinaire de ceux dépendant du budget extraordinaire:

- Le budget ordinaire règle les dépenses renouvelables et courantes, comme les opérations d'entretien (chauffages, sanitaires, toitures, nettoyage...), les achats de matériel comme la peinture, le carrelage... la fourniture de pièces de rechange, la reproduction de clés...
- Le budget extraordinaire s'occupe des dépenses ponctuelles, comme les achats de machines, de chaudières, les rénovations de logements importantes, la fourniture de certains services, comme la coordination sécurité santé, les gros projets subsidiés, les constructions, l'acquisition de véhicules, etc..

14 nouveaux marchés ont été attribués en 2016 pour un montant total de 616.195,16 €.

## 5.2 Sécurité incendie

En 2016, les pompiers ont dû intervenir à Saint-Josse-ten-Noode à 16 reprises pour des incendies de bâtiments. Même si aucun bien du Patrimoine locatif n'a été touché, le service s'est penché sur tous les moyens de prévention et de sécurité mis en place afin de protéger nos locataires et nos biens:

### Extincteurs

En 2013, nous avons passé un marché de pose et d'entretien des extincteurs pour 5 ans se terminant en juin 2018, dans tous les immeubles comprenant au moins deux appartements. Des extincteurs sont donc posés sur chaque palier donnant accès à un appartement ainsi qu'au rez-de-chaussée.

Ces extincteurs sont entretenus une fois l'an.

Des extincteurs sont également posés dans les parkings Amédée Lynen. Certains extincteurs doivent être régulièrement remplacés car ils sont volés ou vandalisés.

Dans certains endroits, nous installons des extincteurs avec alarme: cette dernière se déclenche lorsqu'on enlève l'extincteur de son support.

### Détecteurs de fumée

Des détecteurs de fumée sont systématiquement installés dans les logements aux endroits prescrits par la loi.

Ces détecteurs fonctionnent sur piles et il est demandé aux locataires de les remplacer lorsque les précédentes sont usées. Cependant, notre équipe intervient très souvent pour remplacer ces piles, par mesure de précaution.

### Détecteurs CO

Suite à l'initiative du chef d'équipe de la maintenance, nous avons décidé d'installer des détecteurs de CO2 dans les logements équipés de chaudières atmosphériques. Les installations sont entretenues chaque année et le CO contrôlé mais, par mesure de précaution, ces détecteurs seront installés très prochainement.

### Visites de contrôle SIAMU

Dans certaines infrastructures comme les crèches ou certaines associations, une visite annuelle des pompiers est demandée pour nous certifier que les mesures de précaution sont effectives. Après leur visite, les pompiers nous envoient un rapport. Ce rapport peut nous avertir de certains aménagements à effectuer comme le placement d'une porte coupe-feu ou l'affichage des sorties de secours. Nous procédons alors à ces opérations afin de renforcer la sécurité incendie.

## 6. Moyens budgétaires et gestion financière

Pour rappel, le service a comme prérogative:

- L'élaboration annuelle du budget de l'année et extrapolation sur les années suivantes.
- Le suivi hebdomadaire du budget, article par article, et gestion des bons de commande pour ne pas dépasser les limites suite aux imprévus qui se présentent.
- La gestion plus renforcée durant les douzièmes provisoires car le début d'année, saison d'hiver, est une période difficile à cause des problèmes de chauffage.
- Le budget assurances: lors de sinistres, notre service constate les dégâts, établit une déclaration qui sera relayée à la compagnie d'assurances via le service assurances. Nous demandons ensuite des devis de réparation et faisons exécuter les travaux. Les factures sont ensuite prises en charge par notre service. Or, le montant de ces travaux est pris en charge par l'assurance qui verse les montants sur un article budgétaire de recette. Ces coûts ponctionnent notre budget et cela signifie que les dépenses réelles relevant uniquement de la maintenance des logements est en réalité moindre que ce qu'indiquent les chiffres, sachant que les remboursements d'assurances tournent autour de 50.000 €/an.
- Le budget charges locatives: en ce qui concerne les charges locatives, le problème est identique. Les locataires paient mensuellement une provision pour les charges locatives. Ces provisions sont des estimations et le décompte se fait une fois l'an. Un certain nombre de locataires ont payé trop de provision et ils sont donc remboursés. Mais ce remboursement se fait via un article budgétaire du service maintenance alors que les recettes des provisions de charge passent par un article « recette » qui ne fait pas partie de son budget.

### 6.1 Les recettes

Les tableaux, ci-dessous, nous donnent un aperçu des recettes engrangées en 2016 :

#### Les loyers

	Loyers attendus	Loyers perçus 2016	Loyers perçus 2017*	Différence	% impayés
<b>Loyers locations</b>	1.828.723,42 €	1.715.658,49 €	47.109,94 €	50.954,99 €	2,79 %
<b>Loyers associations</b>	183.927,55 €	160.355,50 €	18.541,15 €	5.030,90 €	2,74 %
<b>Loyers parkings</b>	44.996,21 €	43.057,79 €	822,90 €	1.115,52 €	2,48 %
<b>Totaux</b>	2.057.647,18 €	1.919.071,78 €	66.473,99 €	57.101,41 €	2,78 %

#### Les provisions

	Provisions attendues	Provisions perçues 2016	Provisions perçues 2017	Différence	% impayés
<b>Provisions locatives</b>	215.930,22 €	206.720,95 €	1.510,39 €	7.698,88 €	3,57 %
<b>Provisions associations</b>	24.554,00 €	24.554,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %
<b>Totaux</b>	240.484,00 €	231.274,95 €	1.510,39 €	7.698,88 €	3,57 %

\* Date arrêtée le 29 mars 2017

## Les charges exceptionnelles

	Montants réclamés	Montants perçus 2016	Montants perçus 2017	Différence	% impayés
<b>Décomptes charges 2014</b>	8.057,77 €	1.863,68 €	932,39 €	5.261,70 €	65,30 %
<b>Décomptes charges 2015</b>	31.301,61 €	10.195,89 €	7.610,26 €	13.495,46 €	43,11 %
<b>Frais de rappels, intérêts de retards et contentieux</b>	1.853,99 €	1.309,76 €	31,13 €	513,10 €	27,68 %
<b>Décomptes de sortie</b>	11.732,14 €	669,74 €	0,00 €	11.062,40 €	94,29 %
<b>Frais divers</b>	4.367,41 €	2.329,81 €	0,00 €	2.037,60 €	46,65 %
<b>Précomptes Immobiliers</b>	70.229,32 €	0,00 €	66.646,29 €	3.583,03 €	5,10 %
<b>Totaux</b>	127.542,24 €	16.368,88 €	75.220,07 €	35.953,29 €	28,19 %

## Totaux généraux

	Montants réclamés	Montants perçus 2016	Montants perçus 2017	Différence	% impayés
<b>Loyers</b>	2.057.647,18 €	1.919.071,78 €	66.473,99 €	57.101,41 €	2,78 %
<b>Provisions</b>	240.484,22 €	231.274,95 €	1.510,39 €	7.698,88 €	3,20 %
<b>Charges exceptionnelles</b>	127.542,24 €	16.368,88 €	75.220,07 €	35.953,29 €	28,19 %
<b>Totaux</b>	2.425.673,64 €	2.166.715,61 €	143.204,45 €	100.753,58 €	4,15 %

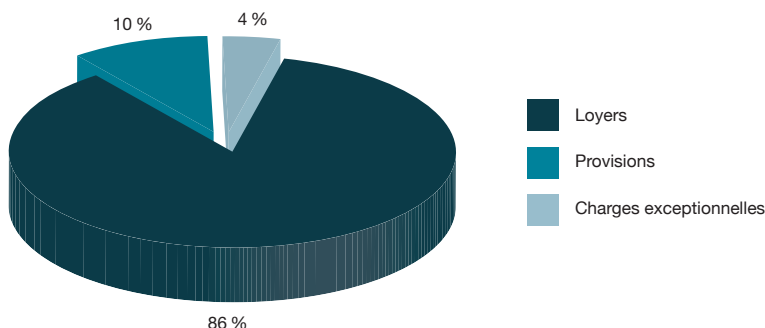
Comme nous pouvons le remarquer, la différence entre les sommes dues et perçues reste très faible, surtout en ce qui concerne la perception des loyers et des provisions de charges.

Toutefois, les impayés des charges exceptionnelles sont en augmentation par rapport à l'année précédente (17,92%). Ceci s'explique par le calcul tardif des décomptes de charges effectué en 2016: un nouveau collègue a repris le flambeau et tente également de régulariser la situation pour tous les bâtiments dont les décomptes n'ont pas pu être établis depuis quelques années (problème de compteurs, infos erronées, etc). Nous devrions à terme récupérer la plupart des sommes dues dans le courant de l'année 2017.

## Total des recettes depuis 2012 (date arrêtée mars 2017)

	Montants totaux attendus	Montants totaux perçus	Différence	% impayés
<b>2016</b>	2.425.673,64 €	2.309.920,06 €	100.753,85 €	4,15 %
<b>2015</b>	2.324.280,55 €	2.279.218,57 €	45.061,48 €	1,94 %
<b>2014</b>	2.357.163,93 €	2.307.697,20 €	49.466,73 €	2,09 %
<b>2013</b>	2.382.408,94 €	2.332.652,91 €	49.756,03 €	2,09 %
<b>2012</b>	2.207.611,53 €	2.184.580,07 €	23.031,46 €	1,04 %

## Les montants perçus



## 6.2 Les dépenses

### Budget ordinaire 2016

		Articles budgétaires	Budget 2016	Dépenses	Solde
<b>Logements</b>	<b>Fonctionnement des bâtiments</b>				
	Frais de poursuite et de procédure	9220-123-15	508 €	242 €	266 €
	Prestations de tiers pour les bâtiments	9220-125-06	349.965,87 €	349.807,59 €	158,28 €
	Impôts, taxes sur biens immobiliers	9220-125-10	226.527,72 €	246.810,68 €	-20.282,96 €
	<b>Énergies pour les bâtiments</b>				
	Combustibles pour le chauffage des bâtiments	9220-125-03	121.500 €	70.475,27 €	51.024,73 €
	Électricité	9220-125-12	91.250 €	69.892,87 €	21.357,13 €
	Eau	9220-125-15	96.000 €	62.727,41 €	33.272,59 €
<b>Patrimoine Privé</b>	<b>Fonctionnement des bâtiments</b>				
	Précompte Immobilier	1240-125-10	275.000 €	242.960,26 €	32.039,74 €
	Autres frais pour les bâtiments (Immeubles en Copropriété)	1240-125-48	21.956,46 €	13.907,64 €	8.048,82 €
	Loyers et charges locatives des immeubles loués	1240-126-01	19.688,59 €	19.658,67 €	29,92 €
	<b>Énergies pour les bâtiments</b>				
	Combustibles pour le chauffage des bâtiments	1240-125-03	32.300 €	21.089,72 €	11.210,28 €
	Électricité	1240-125-12	23.000 €	20.948,43 €	2.051,57 €
	Gaz	1240-125-15	25.000 €	17.333,28 €	7.666,72 €
<b>Non-Logements ( bureaux, parkings,...)</b>	<b>Fonctionnement des bâtiments</b>				
	Loyers et charges locatives des immeubles loués	1040-126-01	356.711,87 €	335.746,41 €	20.965,46 €
	Autres frais divers	4240-125-48	57.000 €	28.423,98 €	28.576,02 €
<b>TOTAUX</b>			<b>1.696.408,51 €</b>	<b>1.500.024,21 €</b>	<b>196.384,30 €</b>



## Budget extraordinaire 2016

		Articles budgétaires	Budget 2016	Dépenses	Solde
<b>Logements</b>	Rénovation logements	9220-723-60	2.680.000€	317.152,48 €	2.362.847,52 €
	Maintenance extraordinaire des logements	9220-724-60	1.217.000 €	699.040,49 €	517.959,51 €
	Achat de mobilier	9220-741-51	-	-	-
	Équipement de l'équipe technique (+ 5 ans)	9220-744-51	7.500 €	0 €	7.500 €
	Équipement de l'équipe technique (- 5 ans)	9220-744-98	-	-	-
<b>Non-Logements</b>	Maintenance extraordinaire des bâtiments non-logements	1240-724-60	583.500 €	392.550,97 €	190.949,03 €
<b>E.P.N.</b>	Maintenance extraordinaire de l' E.P.N.	7672-724-60	10.000 €	0 €	10.000 €
<b>TOTAUX</b>			4.498.000 €	1.408.743,94 €	3.089.256,06 €

### 6.3 Les impayés

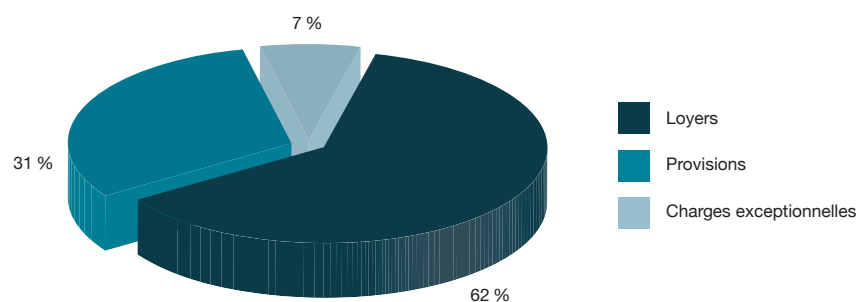
Fin 2016, 125 locataires (dont 18 nouveaux dossiers en 2016) étaient recensés comme étant débiteurs envers la commune pour un montant total de 378.485,45€. La dette initiale s'élevait à 412.979,75€, mais durant l'année écoulée une somme de 34.494,30€ a été récupérée.

76 locataires indécidés occupaient toujours le logement alors que 49 locataires avaient depuis lors déménagé.

Lorsqu'un défaut de paiement est constaté, il existe plusieurs méthodes de recouvrement, de la plus conciliante à la plus contraignante pour le débiteur.

- La plus simple consiste à établir un plan d'apurement avec le locataire. Pour ce faire, le locataire se présente dans nos locaux afin de s'accorder sur un plan d'apurement réaliste et soutenable pour la famille. En cas de non respect du plan, le dossier est soit repris par le Receveur (137 bis) soit par le service Contentieux (procédure d'ester en justice).
- La loi 137 bis de la Nouvelle Loi Communale (voir chapitre nouveautés 2016)
- Décision du Conseil afin d'ester en justice: 10 dossiers ont été transmis aux avocats de l'administration communale.

#### Les impayés





## 7. Perspectives pour 2017

### Communication mobile

En février 2017, un nouveau dispositif nous permettra de mieux communiquer avec nos locataires et nos candidats. Dorénavant, à chaque demande d'intervention le locataire recevra un sms sur son GSM avec le numéro de la demande d'intervention, ce qui permettra au locataire un meilleur suivi de sa requête. Les sms seront également envoyés pour les confirmations de rendez-vous, lorsqu'une panne surviendra (ascenseur, chaudière, etc.)

Nos candidats ne recevront plus de courrier les invitant à renouveler leur demande de logement, mais bien un sms.

Enfin, il est toujours possible au locataire de ne pas souscrire à ce nouveau procédé et de nous le signifier en signant un document de renonciation: le courrier postal sera dès lors privilégié tout comme pour les personnes dont le service ne possède pas de numéro de gsm.

### Finalisation de la sécurisation des biens

Pour le premier semestre 2017, les neuf bâtiments identifiés seront munis de caméras de surveillance et d'un système d'accès par badge.

Une réflexion se poursuivra pour équiper tous les immeubles comportant au minimum quatre logements d'un système identique.

Notons également que la phase d'évaluation du nouveau système de parlophonie via le GSM prendra fin et que si le test est concluant il pourra également être étendu à tous les biens, ce qui permettra en-autres une économie substantielle pour la commune (+/- 5.000 €/an).

### Réception quatre logements

Les quatre logements, sis rue Liedekerke, 65-69 e/c, seront livrés dans le courant du mois d'avril 2017, ce qui portera notre parc locatif à 342 unités.

Pour rappel, il est prévu la réception de 18 autres biens d'ici la fin de la législature.

## **Lutte contre le surendettement**

Nous remarquons qu'un locataire endetté s'adresse souvent à notre service lorsqu'il est acculé, et ce après de nombreux contacts avec le département Finances. De plus, certains locataires se plaignent aux services sociaux de l'état des logements qu'ils occupent. S'en suit une incompréhension totale entre les services sociaux, qui ne connaissent que la seule version des faits du locataire, et le service du Patrimoine locatif. Pour tenter de juguler cet état de fait, un partenariat avec le service Prévention de la commune va être mis en place. Ceci permettra, en principe, de travailler de concert afin de résoudre les contentieux qu'ils soient financier ou d'ordre technique.

## **Formations**

Afin d'améliorer sans cesse le service à la population, la formation continue est indispensable que ça soit au niveau technique et/ou relationnel avec les candidats/locataires. Ainsi, il est prévu en 2017 que chaque travailleur-travailleuse du service puisse suivre une formation correspondant à la fonction qu'il/elle occupe. Les formations proposées sont nombreuses et variées (communication assertive, électricité/plomberie, les marchés publics, bureautique, etc).

## **Règlement d'attribution des surfaces commerciales**

Réflexion sur un règlement d'attribution pour les biens à caractère commercial ou associatif. Pour rappel, la commune possède 7 commerces et 59 locaux.



# ANNEXES





## 8. Annexes

### 8.1 Logements

N°	Type de bien	Nom du bien	Catégorie	Chambres
1	Duplex	Ascension/04/01/rez-de-chaussée & 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/2CH	Rénovation d'îlots	2
2	Duplex	Ascension/04/02/2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> étage/Duplex/2CH	Rénovation d'îlots	2
3	Maison	Ascension/13/00/Maison/3CH	Immeuble isolé	3
4	Maison	Ascension/23/00/Maison/2CH	Immeuble isolé	2
5	Maison	Ascension/24/01/avant/Maison/5CH	Rénovation d'îlots	5
6	Maison	Ascension/24/02/arrière/Maison/5CH	Rénovation d'îlots	5
7	Duplex	Ascension/36/01/rez-de-chaussée & 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/3CH	Rénovation d'îlots	3
8	Duplex	Ascension/36/02/2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> étage/Duplex/4CH	Rénovation d'îlots	4
9	Appartement	Ascension/44/01/rez-de-chaussée/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
10	Appartement	Ascension/44/02/1 <sup>er</sup> droit/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
11	Appartement	Ascension/44/03/1 <sup>er</sup> gauche/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
12	Appartement	Ascension/44/04/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
13	Triplex	Ascension/44/05/2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> & 4 <sup>e</sup> étage/Triplex/4CH	Rénovation d'îlots	4
14	Appartement	Bossuet/07/01/rez-de-chaussée/Appartement/4CH	Contrat de quartier	4
15	Appartement	Bossuet/07/02/1 <sup>e</sup> étage/Appartement/4CH	Contrat de quartier	4
16	Appartement	Bossuet/12/02/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/4CH	Contrat de quartier	4
17	Appartement	Bossuet/12/03/3 <sup>e</sup> étage/Appartement/4CH	Contrat de quartier	4
18	Appartement	Botanique/01/01/1 <sup>e</sup> étage/Appartement/3CH	Contrat de quartier	3
19	Appartement	Botanique/01/02/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/3CH	Contrat de quartier	3
20	Appartement	Botanique/01/03/3 <sup>e</sup> étage/Appartement/3CH	Contrat de quartier	3
21	Appartement	Botanique/05/rez-de-chaussée/Appartement/1CH	Contrat de quartier	1
22	Duplex	Botanique/07/01/rez-de-chaussée + 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/2CH	Contrat de quartier	2
23	Duplex	Botanique/07/02/2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> étage/Duplex/2CH	Contrat de quartier	2
24	Maison	Botanique/09/00/Maison/6CH	Contrat de quartier	6
25	Appartement	Botanique/15/01/rez-de-chaussée/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
26	Duplex	Botanique/15/02/1 <sup>er</sup> & 2 <sup>e</sup> étage/Duplex/5CH	Rénovation d'îlots	5
27	Appartement	Botanique/17-21/01/rez-de-chaussée/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
28	Appartement	Botanique/17-21/02/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
29	Appartement	Botanique/17-21/03/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
30	Duplex	Botanique/17-21/04/3 <sup>e</sup> & 4 <sup>e</sup> étage/Duplex/4CH	Rénovation d'îlots	4
31	Duplex	Botanique/25/2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> étage/Duplex/2CH	Rénovation d'îlots	2
32	Duplex	Botanique/27/rez-de-chaussée & 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/2CH	Rénovation d'îlots	2
33	Duplex	Botanique/33/01/rez-de-chaussée + 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/2CH	Contrat de quartier	2
34	Duplex	Botanique/33/02/2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> étage/Duplex/2CH	Contrat de quartier	2
35	Triplex	Botanique/37/02/1 <sup>er</sup> & 2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> étage/Triplex/4CH	Rénovation d'îlots	4
36	Duplex	Botanique/39/01/rez-de-chaussée + 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/3CH	Contrat de quartier	3
37	Duplex	Botanique/39/02/2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> étage/Duplex/2CH	Contrat de quartier	2
38	Duplex	Botanique/41/01/rez-de-chaussée + 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/3CH	Contrat de quartier	3
39	Duplex	Botanique/41/02/2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> étage/Duplex/3CH	Contrat de quartier	3
40	Maison	Botanique/51/00/Maison/5CH	Contrat de quartier	5

N°	Type de bien	Nom du bien	Catégorie	Chambres
41	Maison	Botanique/53/00/Maison/4CH	Rénovation d'îlots	4
42	Duplex	Botanique/55/01/rez-de-chaussée + 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/1CH	Immeuble isolé	1
43	Duplex	Botanique/55/02/2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> /Duplex/2CH	Immeuble isolé	2
44	Maison	Botanique/57/00/Maison/6CH	Contrat de quartier	6
45	Appartement	Botanique/65/rez-de-chaussée/Appartement/1 CH	Rénovation d'îlots	1
46	Duplex	Botanique/79/01/rez-de-chaussée et 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/4CH	Immeuble isolé	4
47	Appartement	Botanique/79/02/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Immeuble isolé	1
48	Duplex	Botanique/79/03/3 <sup>e</sup> & 4 <sup>e</sup> étage/Duplex/2CH	Immeuble isolé	2
49	Appartement	Braemt/51/01/2 <sup>e</sup> étage avant/Appartement/2CH	Pas allocation loyer	2
50	Appartement	Braemt/51/02/2 <sup>e</sup> étage arrière/Appartement/2CH	Pas allocation loyer	2
51	Appartement	Braemt/51/03/3 <sup>e</sup> étage avant/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
52	Appartement	Braemt/51/04/3 <sup>e</sup> étage arrière/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
53	Appartement	Braemt/51/05/4 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
54	Appartement	Braemt/65/01/rez-de-chaussée/Appartement/3CH	Immeuble isolé	3
55	Appartement	Braemt/65/02/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/2CH	Immeuble isolé	2
56	Appartement	Braemt/65/03/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/2CH	Immeuble isolé	2
57	Appartement	Braemt/65/04/3 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Immeuble isolé	1
58	Maison	Brialmont/23/02/1 <sup>er</sup> & 2 <sup>e</sup> étage arrière/Maison/2CH	Contrat de quartier	2
59	Appartement	Charité/16/01/1 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
60	Appartement	Charité/16/02/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
61	Appartement	Charité/16/03/3 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
62	Appartement	Charité/16/04/4 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
63	Appartement	Charité/16/05/5 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
64	Duplex	Cible/01-03/01/rez-de-chaussée et 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/5CH	Contrat de quartier	5
65	Appartement	Cible/01-03/02/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/4CH	Contrat de quartier	4
66	Duplex	Cible/01-03/03/3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> étage/Duplex/3CH	Contrat de quartier	3
67	Duplex	Cible/02/01/rez-de-chaussée et 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/4CH	Contrat de quartier	4
68	Duplex	Cible/02/02/2 <sup>e</sup> et 3 <sup>er</sup> étage/Duplex/5CH	Contrat de quartier	5
69	Flat	Dekeyn/1/2 <sup>e</sup> étage 3 (2.3) Flat	Allocation loyer normaux	0
70	Appartement	Dekeyn/1/2 <sup>e</sup> étage/Appartement 2 (2.2) 1 CH + Bureau	Allocation loyer normaux	1
71	Appartement	Dekeyn/1/2 <sup>e</sup> étage/appartement 1 ( 2.1) 2 CH PMR	Allocation loyer normaux	2
72	Appartement	Dekeyn/1/2 <sup>e</sup> étage/appartement 4 ( 2.4) 2 CH	Allocation loyer normaux	2
73	Appartement	Dekeyn/1/3 <sup>e</sup> étage/appartement 5 (3.1) 3 CH	Allocation loyer normaux	3
74	Appartement	Dekeyn/1/3 <sup>e</sup> étage/appartement 6 (3.2) 1 CH	Allocation loyer normaux	1
75	Appartement	Dekeyn/1/3 <sup>e</sup> étage/appartement 7 (3.3) 1 CH	Allocation loyer normaux	1
76	Appartement	Dekeyn/1/3 <sup>e</sup> étage/appartement 8 (3.4) 2 CH	Allocation loyer normaux	2
77	Appartement	Deux Églises/105/01/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
78	Appartement	Deux Églises/105/02/2 <sup>e</sup> étage droit/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
79	Appartement	Deux Églises/105/03/2 <sup>e</sup> étage gauche/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
80	Appartement	Deux Églises/105/04/3 <sup>e</sup> étage droit/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
81	Appartement	Deux Églises/105/05/3 <sup>e</sup> étage gauche/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
82	Appartement	Deux Églises/105/06/4 <sup>e</sup> étage droit/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
83	Appartement	Deux Églises/105/07/4 <sup>e</sup> étage gauche/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
84	Appartement	Deux Églises/105/08/5 <sup>e</sup> étage droit/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1

N°	Type de bien	Nom du bien	Catégorie	Chambres
85	Appartement	Deux Églises/105/09/5° étage gauche/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
86	Appartement	Deux Églises/109/01/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
87	Appartement	Deux Églises/109/02/2° étage gauche/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
88	Appartement	Deux Églises/109/03/2° étage droit/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
89	Appartement	Deux Églises/109/04/3° étage gauche/Appartement/2CH	Pas allocation loyer	2
90	Appartement	Deux Églises/109/05/3° étage droit/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
91	Appartement	Deux Églises/109/06/4° étage gauche/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
92	Appartement	Deux Églises/109/07/4° étage droit/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
93	Appartement	Deux Églises/109/08/5° étage gauche/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
94	Appartement	Deux Églises/109/09/5° étage droit/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
95	Appartement	Deux Églises/133/01/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
96	Appartement	Deux Églises/133/02/2° étage droite/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
97	Appartement	Deux Églises/133/03/2° étage gauche/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
98	Appartement	Deux Églises/133/04/3° étage droite/Appartement/3CH	Allocation loyer normaux	3
99	Appartement	Deux Églises/133/05/3° étage gauche/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
100	Appartement	Deux Églises/133/06/4° étage droite/Appartement/3CH	Allocation loyer normaux	3
101	Appartement	Deux Églises/133/07/4° étage gauche/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
102	Appartement	Deux Églises/133/08/5° étage droite/Appartement/3CH	Allocation loyer normaux	3
103	Appartement	Deux Églises/133/09/5° étage gauche/Appartement/2CH	Pas allocation loyer	2
104	Appartement	Deux Églises/133/10/6° étage droite/Appartement/3CH	Allocation loyer normaux	3
105	Appartement	Deux Églises/133/11/6° étage gauche/Appartement/2CH	Pas allocation loyer	2
106	Appartement	Deux Églises/133/12/7° étage droite/Appartement/3CH	Allocation loyer normaux	3
107	Appartement	Deux Églises/133/13/7° étage gauche/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
108	Appartement	Deux Églises/133/14/8° étage/Appartement/3CH	Allocation loyer normaux	3
109	Triplex	Gillon/13/1 <sup>er</sup> & 2° & 3° étage/Triplex/2CH	Immeuble isolé	2
110	Maison	Godefroid de Bouillon/01/00/Maison/3CH	Rénovation d'îlots	3
111	Maison	Godefroid de Bouillon/08/00/Maison/5CH	Contrat de quartier	5
112	Maison	Godefroid de Bouillon/11/00/Maison/5CH	Rénovation d'îlots	5
113	Flat	Godefroid de Bouillon/16/01/rez-de-chaussée/Flat	Rénovation d'îlots	0
114	Triplex	Godefroid de Bouillon/16/02/1 <sup>er</sup> & 2° & 3° étage/Triplex/4CH	Rénovation d'îlots	4
115	Duplex	Godefroid de Bouillon/17/2 <sup>e</sup> et 3° étage/Duplex/2CH	Rénovation d'îlots	2
116	Appartement	Godefroid de Bouillon/18/02/1 <sup>er</sup> /2 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup> /4 CH	Contrat de quartier	4
117	Duplex	Godefroid de Bouillon/19/rez-de-chaussée et 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/2CH	Rénovation d'îlots	2
118	Appartement	Godefroid de Bouillon/23/01/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
119	Appartement	Godefroid de Bouillon/23/02/rez-de-chaussée droit/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
120	Appartement	Godefroid de Bouillon/23/03/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
121	Appartement	Godefroid de Bouillon/23/04/rez-de-chaussée gauche/ Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
122	Appartement	Godefroid de Bouillon/31/01/rez-de-chaussée/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
123	Appartement	Godefroid de Bouillon/31/02/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
124	Appartement	Godefroid de Bouillon/31/03/2° étage/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
125	Appartement	Godefroid de Bouillon/31/04/3° étage/Appartement/3CH	Rénovation d'îlots	3
126	Maison	Godefroid de Bouillon/38/00/Maison/3CH	Rénovation d'îlots	3
127	Maison	Godefroid de Bouillon/41/00/Maison/3CH	Rénovation d'îlots	3

N°	Type de bien	Norm du bien	Catégorie	Chambres
128	Duplex	Godefroid de Bouillon/50-52/01/rez-de-chaussée et 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/2CH	Contrat de quartier	2
129	Duplex	Godefroid de Bouillon/50-52/02/2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> étage/Duplex/2CH	Contrat de quartier	2
130	Duplex	Godefroid de Bouillon/50-52/02/2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> étage/Duplex/2CH	Contrat de quartier	2
131	Duplex	Godefroid de Bouillon/57/01/rez-de-chaussée & 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/2CH	Rénovation d'îlots	2
132	Duplex	Godefroid de Bouillon/57/02/2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> étage/Duplex/2CH	Rénovation d'îlots	2
133	Maison	Godefroid de Bouillon/58/00/Maison/4CH	Rénovation d'îlots	4
134	Appartement	Godefroid de Bouillon/64/01/rez-de-chaussée/Appartement/1CH	Contrat de quartier	1
135	Appartement	Godefroid de Bouillon/64/02/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/1CH	Contrat de quartier	1
136	Appartement	Godefroid de Bouillon/64/03/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/3CH	Contrat de quartier	3
137	Appartement	Louvain/213/01/rez-de-chaussée/Appartement/3CH	Contrat de quartier	3
138	Appartement	Louvain/213/02/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/3CH	Contrat de quartier	3
139	Appartement	Louvain/213/03/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/2CH	Contrat de quartier	2
140	Appartement	Louvain/213/04/3 <sup>e</sup> étage/Appartement/2CH	Contrat de quartier	2
141	Duplex	Louvain/213/05/4 <sup>e</sup> étage/Duplex/3CH	Contrat de quartier	3
142	Triplex	Méridien/8/2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> & 4 <sup>e</sup> étage/Triplex/3CH	Pas allocation loyer	3
143	Duplex	Mérinos/1A/01/1 <sup>er</sup> étage & 2 <sup>e</sup> étage/Duplex/2CH	Contrat de quartier	2
144	Duplex	Mérinos/1C/02/1 <sup>er</sup> étage droit/Duplex/3CH	Contrat de quartier	3
145	Flat	Mérinos/1C/03/1 <sup>er</sup> étage gauche/Flat/0CH	Contrat de quartier	0
146	Appartement	Mérinos/1C/04/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Contrat de quartier	1
147	Appartement	Mérinos/1C/05/3 <sup>e</sup> étage/Appartement/2CH	Contrat de quartier	2
148	Maison	Moissons/16/00/Maison/6CH	Divers	6
149	Appartement	Moulin/150/03/rez-de-chaussée avant/Appartement/1CH	Immeuble isolé	1
150	Appartement	Moulin/150/04/1 <sup>er</sup> étage avant/Appartement/1CH	Immeuble isolé	1
151	Appartement	Moulin/150/05/2 <sup>e</sup> étage avant/Appartement/1CH	Immeuble isolé	1
152	Appartement	Moulin/150/06/3 <sup>e</sup> étage avant/Appartement/3CH	Immeuble isolé	3
153	Duplex	Moulin/188/01/rez-de-chaussée + 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/2CH	Allocation loyer normaux	2
154	Duplex	Moulin/188/02/1 <sup>er</sup> étage & 2 <sup>e</sup> étage/Duplex/1CH	Allocation loyer normaux	1
155	Appartement	Moulin/188/03/3 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
156	Flat	Pacification/01/01/1 <sup>er</sup> étage/Flat/0CH	Allocation loyer normaux	0
157	Appartement	Pacification/01/02/2 <sup>e</sup> étage/gauche/Appartement	Allocation loyer normaux	2
158	Appartement	Pacification/01/03/2 <sup>e</sup> étage/droite/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
159	Appartement	Pacification/01/04/3 <sup>e</sup> étage/gauche/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
160	Appartement	Pacification/01/05/3 <sup>e</sup> étage/droite/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
161	Appartement	Pacification/01/06/4 <sup>e</sup> étage/gauche/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
162	Appartement	Pacification/01/07/4 <sup>e</sup> étage/droite/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
163	Appartement	Pacification/01/08/5 <sup>e</sup> étage/gauche/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
164	Appartement	Pacification/01/09/5 <sup>e</sup> étage/droite/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
165	Appartement	Pacification/01/10/6 <sup>e</sup> étage/gauche/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
166	Appartement	Pacification/01/11/6 <sup>e</sup> étage/droite/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
167	Appartement	Pacification/01/12/7 <sup>e</sup> étage/gauche/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
168	Appartement	Pacification/01/13/7 <sup>e</sup> étage/droite/Appartement/2CH	Pas allocation loyer	2
169	Appartement	Pacification/01/14/8 <sup>e</sup> étage/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
170	Appartement	Poste/01-03/03/1 <sup>er</sup> étage droit/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1



N°	Type de bien	Nom du bien	Catégorie	Chambres
171	Appartement	Poste/01-03/04/1 <sup>er</sup> étage gauche/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
172	Appartement	Poste/01-03/05/2 <sup>e</sup> étage droit/1CH	Rénovation d'îlots	1
173	Appartement	Poste/01-03/06/2 <sup>e</sup> étage gauche/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
174	Appartement	Poste/01-03/07/3 <sup>e</sup> étage droit/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
175	Appartement	Poste/01-03/08/3 <sup>e</sup> étage gauche/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
176	Appartement	Poste/01-03/09/4 <sup>e</sup> étage/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
177	Appartement	Poste/02/01/1 <sup>er</sup> étage droit/Appartement/3CH	Rénovation d'îlots	3
178	Appartement	Poste/02/02/1 <sup>er</sup> étage gauche/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
179	Appartement	Poste/02/03/2 <sup>e</sup> étage droit/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
180	Appartement	Poste/02/04/2 <sup>e</sup> étage gauche/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
181	Appartement	Poste/02/05/3 <sup>e</sup> étage droit/Appartement/3CH	Rénovation d'îlots	3
182	Appartement	Poste/02/06/3 <sup>e</sup> étage gauche/Appartement/3CH	Rénovation d'îlots	3
183	Appartement	Poste/02/07/4 <sup>e</sup> étage droit/Appartement/3CH	Rénovation d'îlots	3
184	Appartement	Poste/02/08/4 <sup>e</sup> étage gauche/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
185	Appartement	Poste/02/09/5 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
186	Appartement	Poste/04/00/rez/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
187	Appartement	Poste/05/01/rez-de-chaussée/Appartement/4CH	Rénovation d'îlots	4
188	Appartement	Poste/05/02/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/4CH	Rénovation d'îlots	4
189	Duplex	Poste/05/03/2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> étage/Duplex/4CH	Rénovation d'îlots	4
190	Appartement	Poste/14/01/rez-de-chaussée/appartement/1 CH	Rénovation d'îlots	0
191	Appartement	Poste/14/02/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
192	Appartement	Poste/14/03/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
193	Duplex	Poste/14/04/3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> étage/Duplex/5CH	Rénovation d'îlots	5
194	Duplex	Poste/15/01/rez-de-chaussée et 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/2CH	Rénovation d'îlots	2
195	Duplex	Poste/15/02/1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> étage/Duplex/2CH	Rénovation d'îlots	2
196	Maison	Poste/17/00/Maison/3CH	Immeuble isolé	3
197	Maison	Poste/19/00/Maison/3CH	Immeuble isolé	3
198	Duplex	Poste/21/01/rez-de-chaussée et 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/3CH	Immeuble isolé	3
199	Duplex	Poste/21/02/2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> étage/Duplex/3CH	Immeuble isolé	3
200	Appartement	Poste/23/01/rez-de-chaussée/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
201	Appartement	Poste/23/02/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
202	Appartement	Poste/23/03/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/3CH	Rénovation d'îlots	3
203	Maison	Poste/26/00/Maison/6CH	Immeuble isolé	6
204	Flat	Poste/31/00/rez-de-chaussée/Flat/0CH	Rénovation d'îlots	0
205	Appartement	Poste/31/01/rez-de-chaussée/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	0
206	Appartement	Poste/31/02/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
207	Appartement	Poste/31/03/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
208	Duplex	Poste/33/01/sous-sol et rez-de-chaussée/Duplex/3CH	Immeuble isolé	3
209	Triplex	Poste/33/02/1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> étage/Triplex/4CH	Immeuble isolé	4
210	Maison	Poste/45/00/Maison/4CH	Rénovation d'îlots	4
211	Maison	Poste/47/00/Maison/4CH	Rénovation d'îlots	4
212	Duplex	Poste/49/01/rez-de-chaussée et 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/3CH	Rénovation d'îlots	3
213	Appartement	Poste/49/02/2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> étage/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
214	Appartement	Poste/55/01/rez-de-chaussée et 1 <sup>er</sup> étage/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2

N°	Type de bien	Nom du bien	Catégorie	Chambres
215	Appartement	Poste/55/02/2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> étage/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
216	Appartement	Potagère/43/01/rez-de-chaussée/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
217	Appartement	Potagère/43/02/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/2CH	Allocation loyer normaux	2
218	Appartement	Potagère/43/03/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
219	Appartement	Potagère/43/04/3 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
220	Appartement	Potagère/45/01/rez-de-chaussée/Appartement/1CH	Allocation loyer normaux	1
221	Triplex	Potagère/45/02/1 <sup>er</sup> & 2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> étage/Triplex/4CH	Allocation loyer normaux	4
222	Appartement	Potagère/77/01/1 <sup>er</sup> étage droit/Appartement/3CH	Immeuble isolé	3
223	Appartement	Potagère/77/03/2 <sup>e</sup> étage droit/Appartement/3CH	Immeuble isolé	3
224	Appartement	Potagère/77/04/2 <sup>e</sup> étage gauche/Appartement/2CH	Immeuble isolé	2
225	Appartement	Potagère/77/05/3 <sup>e</sup> étage droit/Appartement/2CH	Immeuble isolé	2
226	Appartement	Potagère/77/06/3 <sup>e</sup> étage gauche/Appartement/2CH	Immeuble isolé	2
227	Appartement	Quetelet/06/01/rez-de-chaussée/Appartement/2CH	Pas allocation loyer	2
228	Appartement	Quetelet/06/02/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/2CH	Pas allocation loyer	2
229	Appartement	Quetelet/06/03/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/2CH	Pas allocation loyer	2
230	Appartement	Quetelet/06/04/3 <sup>e</sup> étage/Appartement/3CH	Pas allocation loyer	3
231	Appartement	Saint-François/04-06/01/1 <sup>er</sup> étage gauche/Appartement/1CH	Contrat de quartier	1
232	Appartement	Saint-François/04-06/02/1 <sup>er</sup> étage droite/Appartement/1CH	Contrat de quartier	1
233	Appartement	Saint-François/04-06/03/2 <sup>e</sup> étage gauche/Appartement/1CH	Contrat de quartier	1
234	Appartement	Saint-François/04-06/04/2 <sup>e</sup> étage droite/Appartement/1CH	Contrat de quartier	1
235	Appartement	Saint-François/04-06/05/3 <sup>e</sup> étage gauche/Appartement/1CH	Contrat de quartier	1
236	Appartement	Saint-François/04-06/06/3 <sup>e</sup> étage droit/Appartement/1CH	Contrat de quartier	1
237	Appartement	Saint-François/04-06/07/4 <sup>e</sup> étage/Appartement/3CH	Contrat de quartier	3
238	Duplex	Saint-François/07/01/rez-de-chaussée et 1 <sup>er</sup> étage droit/Duplex/3CH	Rénovation d'îlots	3
239	Duplex	Saint-François/07/02/rez-de-chaussée et 1 <sup>er</sup> étage gauche/ Duplex/3CH	Rénovation d'îlots	3
240	Duplex	Saint-François/07/03/2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> étage droit/Duplex/3CH	Rénovation d'îlots	3
241	Duplex	Saint-François/07/04/2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> étage gauche/Duplex/3CH	Rénovation d'îlots	3
242	Flat	Saint-François/17/01/rez-de-chaussée/Flat	Rénovation d'îlots	0
243	Appartement	Saint-François/17/02/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
244	Appartement	Saint-François/17/03/2 <sup>er</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
245	Appartement	Saint-François/17/04/3 <sup>er</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
246	Flat	Saint-François/17a/01/rez-de-chaussée/Flat/0CH	Immeuble isolé	0
247	Flat	Saint-François/17a/02/1 <sup>er</sup> étage/Flat/0CH	Immeuble isolé	0
248	Appartement	Saint-François/17a/03/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/3CH	Immeuble isolé	3
249	Appartement	Saint-François/17a/04/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Immeuble isolé	1
250	Appartement	Saint-François/17a/05/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/5CH	Immeuble isolé	5
251	Flat	Saint-François/21/01/1 <sup>er</sup> étage/Flat/0CH	Immeuble isolé	0
252	Flat	Saint-François/21/02/2 <sup>e</sup> étage/Flat/0CH	Immeuble isolé	0
253	Flat	Saint-François/21/02/2 <sup>e</sup> étage/Flat/0CH	Immeuble isolé	0
254	Appartement	Saint-François/21/03/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/4CH	Immeuble isolé	4
255	Appartement	Saint-François/26-28/01/rez-de-chaussée droit/B/Appartement/4CH	Rénovation d'îlots	4
256	Appartement	Saint-François/26-28/02/rez-de-chaussée gauche/A/ Appartement/4CH	Rénovation d'îlots	4
257	Appartement	Saint-François/26-28/03/2 <sup>e</sup> étage droit/B/Appartement/4CH	Rénovation d'îlots	4

N°	Type de bien	Nom du bien	Catégorie	Chambres
258	Appartement	Saint-François/26-28/04/2 <sup>e</sup> gauche/A/Appartement/4CH	Rénovation d'îlots	4
259	Appartement	Saint-François/34-36/02/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/2CH	Contrat de quartier	2
260	Appartement	Saint-François/34-36/03/3 <sup>e</sup> étage/Appartement/2CH	Contrat de quartier	2
261	Appartement	Saint-François/34-36/04/4 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Contrat de quartier	1
262	Maison	Saint-François/38-40/00/Maison/2CH	Rénovation d'îlots	2
263	Appartement	Saint-François/46-48/02/1 <sup>er</sup> étage avant/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
264	Triplex	Saint-François/46-48/03/1 <sup>er</sup> & 2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> arrière/Triplex/4CH	Rénovation d'îlots	4
265	Duplex	Saint-François/46-48/04/3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> étage/Duplex/2CH	Rénovation d'îlots	2
266	Duplex	Saint-François/50/01/rez-de-chaussée et 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/4CH	Rénovation d'îlots	4
267	Appartement	Saint-François/50/02/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
268	Duplex	Saint-François/50/03/3 <sup>e</sup> & 4 <sup>e</sup> étage droit/Duplex/2CH	Rénovation d'îlots	2
269	Duplex	Saint-François/50/04/3 <sup>e</sup> & 4 <sup>e</sup> étage gauche/Duplex/3CH	Rénovation d'îlots	3
270	Maison	Saint-François/54/00/Maison/4CH	Rénovation d'îlots	4
271	Appartement	Saint-François/57/01/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
272	Appartement	Saint-François/57/02/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
273	Appartement	Saint-François/57/03/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
274	Appartement	Saint-François/57/04/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
275	Appartement	Saint-François/57/05/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
276	Appartement	Saint-François/57/06/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
277	Flat	Saint-François/57/07/2 <sup>e</sup> étage/Flat/0CH	Rénovation d'îlots	0
278	Appartement	Saint-François/57/08/3 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
279	Appartement	Saint-François/57/09/3 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
280	Appartement	Saint-François/57/10/3 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
281	Appartement	Saint-François/57/11/3 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
282	Flat	Saint-François/57/12/3 <sup>e</sup> étage/Flat/0CH	Rénovation d'îlots	0
283	Appartement	Saint-François/57/13/4 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
284	Appartement	Saint-François/57/14/4 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
285	Appartement	Saint-François/57/15/4 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
286	Appartement	Saint-François/57/16/4 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
287	Flat	Saint-François/57/17/4 <sup>e</sup> étage/Flat/0CH	Rénovation d'îlots	0
288	Appartement	Saint-François/57/18/5 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
289	Appartement	Saint-François/57/19/5 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
290	Appartement	Saint-François/57/20/5 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
291	Appartement	Saint-François/57/21/5 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
292	Flat	Saint-François/57/22/5 <sup>e</sup> étage/Flat/0CH	Rénovation d'îlots	0
293	Duplex	Saint-François/58/2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> étage/Duplex/4CH	Rénovation d'îlots	4
294	Duplex	Saint-François/60/Rez-de-chaussée & 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/4CH	Rénovation d'îlots	4
295	Appartement	Saint-François/68/01/rez-de-chaussée et 1 <sup>er</sup> étage arrière/ Appartement/2CH	Contrat de quartier	2
296	Appartement	Saint-François/68/02/1 <sup>er</sup> étage avant, 2 <sup>e</sup> étage et 3 <sup>e</sup> étage/ Appartement/2CH	Contrat de quartier	2
297	Triplex	Union/02/rez+1 <sup>er</sup> +2 <sup>e</sup> +3 <sup>e</sup> /Triplex/4CH	Pas allocation loyer	4
298	Appartement	Union/12/01/1 <sup>er</sup> étage/1/Appartement/1CH	Contrat de quartier	1
299	Appartement	Union/12/02/1 <sup>er</sup> étage/2/Appartement/2CH	Contrat de quartier	2

N°	Type de bien	Nom du bien	Catégorie	Chambres
300	Appartement	Union/12/03/2 <sup>e</sup> étage/1/Appartement/1CH	Contrat de quartier	1
301	Appartement	Union/12/04/2 <sup>e</sup> étage/2/Appartement/2CH	Contrat de quartier	2
302	Appartement	Union/12/05/2 <sup>e</sup> /3/Appartement/3CH	Contrat de quartier	3
303	Flat	Union/12/06/3 <sup>e</sup> étage/1/Flat/0CH	Contrat de quartier	0
304	Appartement	Union/12/07/3 <sup>e</sup> étage/2/Appartement/2CH	Contrat de quartier	2
305	Appartement	Union/12/08/3 <sup>e</sup> étage/3/Appartement/3CH	Contrat de quartier	3
306	Flat	Union/12/09/4 <sup>e</sup> étage/1/Flat/0CH	Contrat de quartier	0
307	Appartement	Union/12/10/4 <sup>e</sup> étage/2/Appartement/2CH	Contrat de quartier	2
308	Maison	Union/20/00/Maison/2CH	Immeuble isolé	2
309	Maison	Union/35/uni-familiale/5 CH		0
310	Maison	Verbist/42/00/Maison/5CH	Immeuble isolé	5
311	Appartement	Verte/26-30/01/rez-de chaussée/Appartement/3CH	Rénovation d'îlots	3
312	Appartement	Verte/26-30/02/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/4CH	Rénovation d'îlots	4
313	Appartement	Verte/26-30/03/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/4CH	Rénovation d'îlots	4
314	Appartement	Verte/26-30/04/3 <sup>e</sup> étage/Appartement/3CH	Rénovation d'îlots	3
315	Appartement	Verte/26-30/05/4 <sup>e</sup> /Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
316	Duplex	Verte/32/01/rez-de-chaussée et 1 <sup>er</sup> étage/Duplex/4CH	Rénovation d'îlots	4
317	Appartement	Verte/32/02/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/2CH	Rénovation d'îlots	2
318	Appartement	Verte/32/03/3 <sup>e</sup> étage droit/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
319	Appartement	Verte/32/04/3 <sup>e</sup> étage gauche/Appartement/1CH	Rénovation d'îlots	1
320	Appartement	Verte/38-40/01/rez-de-chaussée arrière/Appartement/1CH	Contrat de quartier	1
321	Flat	Verte/38-40/02/1 <sup>er</sup> étage avant/Flat/0CH	Contrat de quartier	0
322	Duplex	Verte/38-40/03/1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> étage arrière/Duplex/2CH	Contrat de quartier	2
323	Appartement	Verte/38-40/04/2 <sup>e</sup> étage avant/Appartement/3CH	Contrat de quartier	3
324	Appartement	Verte/38-40/05/3 <sup>e</sup> étage/Appartement/3CH	Contrat de quartier	3
325	Appartement	Verte/38-40/06/4 <sup>e</sup> étage/Appartement/3CH	Contrat de quartier	3
326	Flat	Verte/43A/01/rez-de-chaussée/Flat/0CH	Immeuble isolé	0
327	Appartement	Verte/43A/02/1 <sup>er</sup> étage/Appartement/3CH	Immeuble isolé	3
328	Appartement	Verte/43A/03/2 <sup>e</sup> étage/Appartement/3CH	Immeuble isolé	3
329	Appartement	Verte/43A/04/3 <sup>e</sup> étage/Appartement/3CH	Immeuble isolé	3
330	Appartement	Verte/52/01/rez-de-chaussée/Appartement/1CH	Contrat de quartier	1
331	Appartement	Verte/52/02/1 <sup>e</sup> étage/Appartement/1CH	Contrat de quartier	1
332	Duplex	Verte/52/03/2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> étage/Duplex/4CH	Contrat de quartier	4
333	Flat	Verte/56/01/rez-de-chaussée/Flat	Rénovation d'îlots	0
334	Triplex	Verte/56/02/1 <sup>er</sup> & 2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> /Triplex/4CH	Rénovation d'îlots	4
335	Atelier-Logement	Wauters/01-04/01/Rez & 1 <sup>er</sup> droit/Atelier-Logement/1CH	Immeuble isolé	1
336	Atelier-Logement	Wauters/01-04/02/Rez-de-chaussée et 1 <sup>er</sup> étage gauche/Atelier-Logement/1CH	Immeuble isolé	1
337	Atelier-Logement	Wauters/01-04/03/2 <sup>e</sup> étage/Atelier-Logement/1CH	Immeuble isolé	1
338	Duplex	Wauwermans/14/02/2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> /Duplex/1CH	Pas allocation loyer	1

## 8.2 Locaux et commerces

N°	Type de bien	Nom du bien
1	Atelier	Verte/45
2	Atelier	Ascension/24/03/rez-de-chaussée/Atelier
3	Cabine haute tension (0)	Châlet/01/0/Cabine haute tension
4	Commerce	Saint-Josse/13/rez-de-chaussée & 1 <sup>er</sup> étage/Commerce
5	Commerce	Saint-François/02/rez-de-chaussée/Commerce
6	Commerce	Saint-Josse/11/rez-de-chaussée/Commerce
7	Commerce	Commune/77/01/rez-de-chaussée/commerce
8	Commerce	Botanique/37/01/rez-de-chaussée/Commerce
9	Commerce	Verte/38-40/07/rez-de-chaussée/Commerce
10	Commerce	Haecht/23/Rez/Commerce
11	Local	Verte/42/44/Immeuble
12	Local	Limite/116/Immeuble
13	Local	Place Quetelet/04/Local
14	Local	Quetelet/2/Immeuble
15	Local	Alliance/16 A/Local
16	Local	Louvain/189/Crèche
17	Local	Pacification/13/00/Immeuble/4CH
18	Local	Rogier/0/Local
19	Local	Traversière/43/0/Local
20	Local	Union/27/Local
21	Local	Moulin/137/00/Unifamiliale/Local
22	Local	Poste/51/53/Salle des Arcades
23	Local	Verte/46/02/1 <sup>er</sup> + 2 <sup>e</sup> + 3 <sup>e</sup> étage/Local
24	Local	Godefroid de Bouillon/29/02/1 <sup>er</sup> à étage arrière/Maison/3CH
25	Local	Potagère/77/02/1 <sup>er</sup> étage gauche/Local
26	Local	Wauwermans/11/1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> sous-sol/Local
27	Local	Alliance/18-20/02/1 <sup>er</sup> & 2 <sup>e</sup> étage/Local
28	Local	Alliance/18-20/02/1 <sup>er</sup> & 2 <sup>e</sup> étage/Local
29	Local	Place Saint-Josse/12/1 <sup>er</sup> /Local/PERISTYLE
30	Local	Wauwermans/14/01/1 <sup>er</sup> /Local
31	Local	Abondance/42 bis/2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> étage/Local
32	Local	Godefroid de Bouillon/29/03/2 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> étage/Duplex/3CH
33	Local	Alliance/18-20/03/3 <sup>e</sup> étage/Local
34	Local	Alliance/16/pavillon/Bureau
35	Local	Moulin/150/02/rez-de-chaussée + 1 <sup>er</sup> étage arrière/Local
36	Local	Godefroid de Bouillon/29/01/rez-de-chaussée + 1 <sup>er</sup> étage avant/Duplex/3CH
37	Local	Union/04/rez-de-chaussée + 1 <sup>er</sup> étage/Local
38	Local	Bossuet/12/01/rez-de-chaussée + 1 <sup>er</sup> étage/Local
39	Local	Union/10/Local/rez+1 <sup>er</sup> /accueil
40	Local	Verte/46/01/Rez-de-chaussée arrière/Bureau
41	Local	Brialmont/23/01/rez-de-chaussée arrière/Local
42	Local	Alliance/18-20/01/rez-de-chaussée droit/Local



N°	Type de bien	Nom du bien
43	Local	Poste/01-03/01/rez-de-chaussée droit
44	Local	Poste/37/01/rez-de-chaussée et 1 <sup>er</sup> étage/Local
45	Local	Deux Eglises/131/rez-de-chaussée/Local
46	Local	Pacification/03/rez-de-chaussée/Local
47	Local	Poste/67/rez-de-chaussée/Local
48	Local	Scailquin/35/63/rez-de-chaussée/Local
49	Local	Traversière/15-21/rez-de-chaussée/Local
50	Local	Mérinos/01B/rez-de-chaussée/Salle polyvalente
51	Local	Godefroid de Bouillon/18/01/rdc/Local
52	Local	Saint-François/46-48/01/rez-de-chaussée/Local
53	Local	Poste/37/00/rez-de-chaussée/Local
54	Local	Poste/01-03/02/rez-de-chaussée/Local
55	Local	Mérinos/1C/01/rez-de-chaussée/Local
56	Local	Deux Eglises/103/A/rez-de-chaussée/Local
57	Local	Deux Eglises/111/A/rez-de-chaussée/Local
58	Local	Deux Eglises/103/rez-de-chaussée/Local
59	Local	Deux Eglises/103/rez-de-chaussée/Local
60	Local	Deux Eglises/103/rez-de-chaussée/Local
61	Local	Deux Eglises/111/rez-de-chaussée/Local
62	Local	Moulin/150/01/sous-sol arrière/Local
63	Local	Mérinos/1B/01/sous-sol droit/Local
64	Local	Saint-François/10/rez & sous-sol/Local
65	Local	Mérinos/1B/02/sous-sol gauche/Local
66	Local	Saint-François/34-36/01/sous-sol, rez de chaussée et 1 <sup>er</sup> étage/Local
67	Local	Union/14/01/sous-sol/Local
68	Local	Union/14/02/rez-de-chaussée/Salle de danse

## 8.3 Parkings

N°	Type de bien	Nom du bien
1	Parking	Amédée Lynen/13/25/Sous-sol/Parking
2	Parking	Amédée Lynen/13/26/Sous-sol/Parking
3	Parking	Amédée Lynen/13/27/Vide/Sous-sol/Parking
4	Parking	Amédée Lynen/13/28/Sous-sol/Parking
5	Parking	Amédée Lynen/13/29/vide/Sous-sol/Parking
6	Parking	Amédée Lynen/13/30/Sous-sol/Parking
7	Parking	Amédée Lynen/13/31/Sous-sol/Parking
8	Parking	Amédée Lynen/13/32/Sous-sol/Parking
9	Parking	Amédée Lynen/13/33/Sous-sol/Parking
10	Parking	Amédée Lynen/13/34/Sous-sol/Parking
11	Parking	Amédée Lynen/13/35/vide/Sous-sol/Parking
12	Parking	Amédée Lynen/13/36/Sous-sol/Parking
13	Parking	Amédée Lynen/13/37/vide/Sous-sol/Parking
14	Parking	Amédée Lynen/13/38/Sous-sol/Parking
15	Parking	Amédée Lynen/13/39/Sous-sol/Parking
16	Parking	Amédée Lynen/13/40/vide/MOTO/Sous-sol/Parking
17	Parking	Amédée Lynen/13/41/Sous-sol/Parking/Vide
18	Parking	Amédée Lynen/13/42/Sous-sol/Parking
19	Parking	Amédée Lynen/13/43//Sous-sol/Parking
20	Parking	Amédée Lynen/13/44/Sous-sol/Parking
21	Parking	Amédée Lynen/13/45/Sous-sol/Parking
22	Parking	Amédée Lynen/13/46/Sous-sol/Parking
23	Parking	Amédée Lynen/13/47/Sous-sol/Parking
24	Parking	Amédée Lynen/13/48/Sous-sol/Parking
25	Parking	Amédée Lynen/13/49/Sous-sol/Parking
26	Parking	Amédée Lynen/13/50/sous-sol/Parking
27	Parking	Amédée Lynen/13/51/Sous-sol/Parking
28	Parking	Amédée Lynen/13/52/Sous-sol/Parking
29	Parking	Amédée Lynen/13/53/sous-sol/Parking
30	Parking	Amédée Lynen/13/54/vide/Sous-sol/Parking
31	Parking	Amédée Lynen/13/55/Sous-sol/Parking
32	Parking	Amédée Lynen/13/56/Sous-sol/Parking
33	Parking	Amédée Lynen/13/56/Sous-sol/Parking
34	Parking	Amédée Lynen/13/57/vide/Sous-sol/Parking
35	Parking	Amédée Lynen/13/58/vide/Sous-sol/Parking
36	Parking	Amédée Lynen/15/01/rez-de-chaussée/Parking
37	Parking	Amédée Lynen/15/02/rez-de-chaussée/Parking
38	Parking	Amédée Lynen/15/03/rez-de-chaussée/Parking
39	Parking	Amédée Lynen/15/04/rez-de-chaussée/Parking
40	Parking	Amédée Lynen/15/06/rez-de-chaussée/Parking
41	Parking	Amédée Lynen/15/07/rez-de-chaussée/Parking
42	Parking	Amédée Lynen/15/10/rez-de-chaussée/Parking

N°	Type de bien	Nom du bien
43	Parking	Amédée Lynen/15/11/rez-de-chaussée/Parking
44	Parking	Amédée Lynen/15/12/Rez-de-chaussée/Parking
45	Parking	Amédée Lynen/15/13/rez-de-chaussée/Parking
46	Parking	Amédée Lynen/15/14/rez-de-chaussée/Parking
47	Parking	Amédée Lynen/15/15/rez-de-chaussée/Parking
48	Parking	Amédée Lynen/15/16/rez-de-chaussée/Parking
49	Parking	Amédée Lynen/15/17/rez-de-chaussée/vidé/Parking
50	Parking	Amédée Lynen/15/18/vidé/rez-de-chaussée/Parking
51	Parking	Amédée Lynen/15/19/vidé/rez-de-chaussée/Parking
52	Parking	Amédée Lynen/15/20/rez-de-chaussée/Parking
53	Parking	Amédée Lynen/15/22/rez-de-chaussée
54	Parking	Amédée Lynen/15/23/rez-de-chaussée/Parking
55	Parking	Amédée Lynen/15/24/rez-de-chaussée/Parking
56	Parking	Astronomie/13/02/0/Parking
57	Parking	Astronomie/13/03/0/Parking
58	Parking	Astronomie/13/04/0/Parking
59	Parking	Astronomie/13/05/0/Parking
60	Parking	Astronomie/13/06/0/Parking
61	Parking	Astronomie/13/07/0/Parking
62	Parking	Astronomie/13/08/0/Parking
63	Parking	Astronomie/13/09/0/Parking
64	Parking	Astronomie/13/10/0/Parking
65	Parking	Astronomie/13/11/0/Parking
66	Parking	Astronomie/13/12/0/Parking
67	Parking	Astronomie/13/12/0/Parking
68	Parking	Astronomie/13/13/0/Parking
69	Parking	Astronomie/13/14/0/Parking
70	Parking	Astronomie/13/15/0/Parking
71	Parking	Astronomie/13/16/0/Parking
72	Parking	Astronomie/13/17/0/Parking
73	Parking	Astronomie/13/18/0/Parking
74	Parking	Astronomie/13/19/0/Parking
75	Parking	Astronomie/13/20/0/Parking
76	Parking	Astronomie/13/21/0/Parking
77	Parking	Astronomie/13/22/0/Parking
78	Parking	Astronomie/13/23/0/Parking
79	Parking	Astronomie/13/24/0/Parking
80	Parking	Astronomie/13/25/0/Parking
81	Parking	Astronomie/13/26/0/Parking
82	Parking	Astronomie/13/27/0/Parking
83	Parking	Astronomie/13/28/0/Parking
84	Parking	Astronomie/13/29/0/Parking
85	Parking	Astronomie/13/30/0/Parking
86	Parking	Astronomie/13/31/0/Parking

N°	Type de bien	Nom du bien
87	Parking	Astronomie/13/32/0/Parking
88	Parking	Astronomie/13/33/0/Parking
89	Parking	Astronomie/13/34/0/Parking
90	Parking	Astronomie/13/35/0/Parking
91	Parking	Astronomie/13/36/0/Parking
92	Parking	Astronomie/13/37/0/Parking
93	Parking	Astronomie/13/38/0/Parking
94	Parking	Astronomie/13/39/0/Parking
95	Parking	Astronomie/13/40/0/Parking
96	Parking	Charité/16/pk1/Parking
97	Parking	Charité/16/pk2/Parking
98	Parking	Dekeyn/1/rez-de-chaussée/parking/1
99	Parking	Dekeyn/1/rez-de-chaussée/parking/2
100	Parking	Poste/07/01/0/Parking
101	Parking	Poste/07/02/0/Parking
102	Parking	Poste/07/03/0/Parking
103	Parking	Saint-François/26-28/01/sous-sol/Parking
104	Parking	Saint-François/26-28/02/sous-sol/Parking

## 8.4 Attributions 2016

Adresse du bien	Num.	Etage du bien	Catégorie du bien	Chambres	Description en texte du bien
rue Botanique	1	2 <sup>e</sup> étage	Contrat de quartier	3	1 hall d'entrée, 1 salon/salle à manger, 1 hall de nuit, 1 cuisine semi-équipée, 1 salle de bain, 1 WC, 3 chambres à coucher et 1 cave privative
rue Verte	26-30	4 <sup>e</sup> étage	Rénovation d'îlots	1	1 hall d'entrée, 1 salon, 1 cuisine semi-équipée, 1 salle de bain avec WC, 1 chambres à coucher et 1 cave privative
rue de la Charité	16	3 <sup>e</sup> étage	Allocation loyer normaux	1	1 hall d'entrée, 1 salon, 1 cuisine équipée, 1 salle de bain, 1 WC et 1 chambre à coucher
rue Joseph Dekeyn	1	2 <sup>e</sup>	Allocation loyer normaux	1	1 hall d'entrée, 1 buanderie, 1 WC, 1 salon/cuisine, 1 chambre, 1 salle de bain attenante à la chambre, 1 bureau et 1 cave privative
rue Braemt	65	RDC	Immeuble isolé	3	1 hall d'entrée, 1 living, 1 salle à manger, 1 cuisine équipée, 1 terrasse, 1 jardin, 2 WC, 1 salle de bain et 3 chambres à coucher et 1 cave privative
rue Godefroid de Bouillon	50-52	2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> étage	Contrat de quartier	2	1 living, 1 cuisine, 1 WC, 2 chambres, 1 salle de bain.
rue Saint-François	57	5 <sup>e</sup> étage	Rénovation d'îlots	0	1 hall d'entrée, 1 salle de bain avec WC, 1 cuisine, 1 salon/chambre, 1 cave.
rue de la Poste	01-03	3 <sup>e</sup> étage gauche	Rénovation d'îlots	2	1 hall d'entrée, 1 salon, 1 cuisine semi-équipée, 1 WC, 1 salle de bain, 2 chambres à coucher et 1 cave privative en sous-sol.
rue Botanique	79	3 <sup>e</sup> & 4 <sup>e</sup> étage	Immeuble isolé	2	1 hall d'entrée, 1 salon, 1 cuisine semi-équipée, 1 salle de bain avec WC, 2 chambres à coucher et 1 cave privative.
rue Saint-François	57	2 <sup>e</sup> étage	Rénovation d'îlots	1	1 hall d'entrée, 1 cuisine, 1 living, 1 chambre à coucher, 1 salle de bain avec WC et 1 cave.
rue Saint-François	21	2 <sup>e</sup> étage	Immeuble isolé	0	1 Salon/chambre à coucher, 1 coin cuisine, 1 salle de bain avec WC et 1 cave privative.
rue de l'Ascension	4	RDC & 1 <sup>e</sup> étage	Rénovation d'îlots	2	1 hall d'entrée, 1 salon, 1 cuisine équipée, 1 jardin 1 WC, 1 salle de bain, 2 chambres à coucher et 1 cave privative.
rue Saint-François	57	3 <sup>e</sup> étage	Rénovation d'îlots	1	1 hall d'entrée, 1 salon, 1 cuisine, 1 salle de bain avec WC, 1 chambre à coucher et 1 cave privative.
rue de la Poste	01-03	1 <sup>er</sup> étage gauche	Rénovation d'îlots	2	1 hall d'entrée, 1 salon, 1 cuisine semi-équipée, 1 WC, 1 salle de bain, 2 chambres à coucher et 1 cave privative.
rue Braemt	65	2 <sup>e</sup> étage	Immeuble isolé	2	1 hall d'entrée, 1 salon, 1 cuisine équipée, 1 salle de bain, 1 WC, 2 chambres à coucher et 1 cave privative.
rue de la Poste	47	Uni-familiale	Rénovation d'îlots	4	1 hall d'entrée, 1 cuisine, 1 salon, 1 salle à manger, 1 salle de bain, 2 WC, 1 hall de nuit et 4 chambres à coucher.
place Quetelet	6	3 <sup>e</sup> étage	Pas allocation loyer	3	1 hall d'entrée, 1 salon, 1 salle à manger, 1 cuisine équipée, 1 balcon, 2 WC, 1 hall de nuit, 1 salle de bain, 1 salle de douche, 1 buanderie, 3 chambres à coucher et 1 cave privative.
rue Potagère	43	3 <sup>e</sup> étage	Allocation loyer normaux	1	1 hall d'entrée, 1 salon avec «coin cuisine», 1 salle de bain, 1 WC 1 chambre et 1 cave privative.
rue du Moulin	188	1 <sup>er</sup> étage & 2 <sup>e</sup> étage	Allocation loyer normaux	1	1 hall d'entrée, 1 cuisine semi-équipée, 1 salon, 1 WC, 1 salle de bain, 1 chambre à coucher et 1 cave privative.
Allée Wauters	01-04	RDC et 1 <sup>er</sup> étage gauche	Immeuble isolé	1	1 Living, 1 salle à manger, 1 cuisine, 1 WC, 2 chambres à coucher, 1 placard, 1 salle de bain, 1 cave.
rue Saint-François	17	1 <sup>er</sup> étage	Rénovation d'îlots	1	1 living, 1 coin cuisine, 1 WC 1 salle de bain avec WC 1 chambre à coucher et 1 cave privative.
rue des Deux Églises	133	7 <sup>e</sup> étage	Allocation loyer normaux	2	1 hall d'entrée/nuit, 1 salon, 1 salle à manger, 1 WC, 1 salle de bain, 2 chambres à coucher et 1 cave privative.
rue Verbist	42	0	Immeuble isolé	5	1 hall d'entrée, 1 salon, 1 salle à manger, 1 terrasse, 2 salles de bain, 2 WC, 5 chambres à coucher et 1 cave privative.
rue Saint-François	50	2 <sup>e</sup> étage	Rénovation d'îlots	2	1 séjour, 1 cuisine semi-équipée, 2 chambres, 1 salle de bain, 1 WC.



	Nature du bien	Superficie Du bien	Superficie Habitable du bien	Type de bien du bien	Composition familiale du locataire	Montant Actuel du loyer	Type de candidature	Date de la demande
	Département communal	119	96	Appartement	2 adultes et 3 enfants	1,02	Candidat AIS	
	Résidentiel	80	67	Appartement		1,02	Candidat AIS	
	Résidentiel	85	65	Appartement	2 adultes	468,21	Candidature	
	Parking	64	50	Appartement	1 adulte	508,90	Candidature	
	Département communal	0	0	Appartement	2 adultes et 4 enfants	547,89	Mutation positive	
	Département communal	70	60	Duplex	2 adultes et 3 enfants	431,02	Régularisation convention précaire	
	Département communal	25	21	Flat	1 adulte	254,39	Candidature	
	Département communal	58	43	Appartement	2 adultes	358,88	Candidature	
	Département communal	72	61	Duplex	1 adulte et 1 enfant	451,13	Candidature	
	Département communal	50	42	Appartement	1 adulte	335,78	Candidature	
	Département communal	54	45	Flat	1 adulte	329,84	Candidature	
	Département communal	70	56	Duplex	1 adulte et 4 enfants	516,33	Candidature	Néant
	Département communal	52	49	Appartement	1 adulte	366,91	Candidature	
	Département communal	71	55	Appartement	2 adultes et 1 enfant	468,96	Candidature	
	Département communal	73	61	Appartement	1 adulte et 2 enfants	436,81	Candidature	
	Département communal	99	41	Maison	1 adulte et 4 enfants	665,00	Régularisation convention précaire	Néant
	Département communal	115	100	Appartement	1 adulte et 4 enfants	681,66	Candidature	
	Département communal	71	52	Appartement	1 adulte	467,68	Candidature	
	Département communal	69	54	Duplex	2 adultes	428,58	Candidature	
	Professionnel	59	53	Atelier-Logement	1 adulte	472,42	Candidature	
	Département communal	55	48	Appartement	2 adultes	352,53	Candidature	
	Département communal	76	59	Appartement	2 adultes et 1 enfant	472,92	Mutation positive	
	Département communal	0	0	Maison	2 adultes et 6 enfants	784,08	Mutation positive	
	Département communal	60	60	Appartement	2 adultes et 2 enfants	532,23	Candidature	

Adresse du bien	Num.	Etage du bien	Catégorie du bien	Chambres	Description en texte du bien
rue Verte	38-40	RDC arrière	Contrat de quartier	1	1 séjour, 1 cuisine, 1 chambre, 1 WC, 1 terrasse.
chaussée de Louvain	213	2° étage	Contrat de quartier	2	1 hall d'entrée, 1 salon, 1 cuisine semi-équipée, 1 terrasse, 1 halle nuit, 1 débarras, 2 chambres à coucher et 1 cave privative.
rue Saint-François	38-40	0	Rénovation d'îlots	2	1 living, 1 salle à manger, 1 cuisine, 1WC, 2 chambres à coucher, 1 salle de bain, 1 cave.
rue des Deux Églises	105	4° étage gauche	Allocation loyer normaux	1	1 hall d'entrée/nuit, 1 salon, 1 WC, 1 cuisine équipée, 1 salle de bain, 1 chambre à coucher et 1 cave privative.

Nature du bien	Superficie Du bien	Superficie Habitable du bien	Type de bien du bien	Composition familiale du locataire	Montant Actuel du loyer	Type de candidature	Date de la demande
Département communal	56	36	Appartement	2 adultes	379,39	Mutation négative	
Département communal	81	60	Appartement	1 adulte et 1 enfant	442,62	Candidature	
Département communal	0	69	Maison	1 adulte et 1 enfant	504,58	Mutation négative	
Résidentiel	88	57	Appartement	2 adultes	478,59	Mutation négative	

